

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-02D Budget Général – Budget primitif 2023

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 23 février 2023 ;

Vu les restes à réaliser et les différents résultats ;

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2023 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 956 800 € est à inscrire au chapitre 011.**

Vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme et direction) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et droit des sols, de l'école de musique intercommunale, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général ainsi que les salaires des budgets eau, assainissement, OM, GEMAPI, Centre aquatique et refacturés aux services annexes, **une somme de 4 178 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

Vu notamment l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 3 942 343 € est à inscrire au chapitre 014.**

Vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 852 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

Une somme de 2 143 101 € est à inscrire au chapitre 65 (comprenant notamment service incendie, subventions de fonctionnement aux associations, indemnités élus, contributions SCOT, Pôle Métropolitain, fonds de concours de fonctionnement aux communes ...).

Vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts, **une somme de 257 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

Vu les subventions exceptionnelles à verser aux budgets annexes pour équilibre, **une somme de 1 336 400 € est à inscrire au chapitre 67.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

Une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 013 (remboursement du supplément familial)

Vu l'amortissement des subventions, **une somme de 155 200 € est à inscrire au chapitre 042.**

Vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés



du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 3 105 200 € est à inscrire au chapitre 70.**

Vu les impôts et taxes, **une somme de 7 523 066 € est à inscrire au chapitre 73.**

Vu les dotations versées de l'État estimées pour 2022, **une somme de 2 816 192 € est à inscrire au chapitre 74.**

Une somme de 94 000 € est à inscrire au chapitre 75 (encaissement Aires d'accueil/ subventions CAF aires d'accueil/ remboursement part agent titres restaurant).

Une somme de 27 100 € est à inscrire au chapitre 77 (notamment subvention école de musique).

A la section d'investissement, en dépenses :

Vu les restes à réaliser 2022 (1 750 095.53 € intégrés aux prévisions budgétaires).

Une somme de 155 200 € est à inscrire au chapitre 040 (amortissement des subventions).

Vu les capitaux à rembourser des emprunts, **une somme de 697 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

Vu l'opération de suivi animation pour l'OPAH et les renouvellements et achats de logiciels, frais d'étude, **la somme de 179 964 € est à inscrire au chapitre 20.**

Vu notamment l'aide à l'immobilier d'entreprise, vu les subventions d'investissement à destination des médecins et personnes de droit privé dans le cadre de l'OPAH, les fonds de concours d'investissement aux communes membres, **la somme de 1 340 067.19 € est à inscrire au chapitre 204.**

Vu notamment les travaux du camping de Joncherey, de la boutique à l'essai, l'aménagement et les installations de la maison du terroir, le renouvellement de matériel informatique, l'achat d'un véhicule pour le service de la police intercommunale et l'achat de nouveaux instruments pour l'école de musique, **la somme de 602 623.74 € est à inscrire au chapitre 21.**

Vu notamment le projet de réhabilitation du bâtiment en briques et les travaux complémentaires pour le bâtiment des Fonteneilles (cage d'escalier, ascenseur, façade, fenêtres...), **une somme de 2 838 981 € est à inscrire au chapitre 23.**

Vu notamment l'apport en capital à la SEM, **la somme de 837 500 € est à inscrire au chapitre 26.**

Vu l'avance à la concession des Forges et les avances pour l'équilibre des budgets annexes, **la somme de 369 400 € est à inscrire au chapitre 27.**

A la section d'investissement, en recettes :

Vu les restes à réaliser 2022 (1 254 543.75 € intégrés aux prévisions budgétaires).

Vu notamment la vente de terrains sur le Technoparc (BOTEG) et la vente des Pontonniers (étages), **la somme de 610 000 € est à inscrire au chapitre 024.**

Vu la dotation aux amortissements, **une somme de 852 000 € est à inscrire au chapitre 040.**

Une somme de 1 199 477.34 est à inscrire au chapitre 10 (1068 de 791 378.93 et 408 098.41 de FCTVA)

Une somme de 2 324 343.75 € est à inscrire au chapitre 13 (subventions d'investissement).

Une somme de 2 002 500 € est à inscrire au chapitre 16 (emprunt).

Ainsi, le budget 2023:

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	14 913 308.98 €	13 665 644.00 €	1 247 664.98 €
Investissement	7 078 735.63 €	7 078 735.63 €	0 €
Résultat général de l'exercice			1 247 664.98 €

Les grandes lignes du BP 2023

En fonctionnement : 13 665 644.00 € en dépenses et 14 913 308.98 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 011	Charges à caractère général	956 800.00
Chap 012	Charges de personnel	4 178 000.00
Chap 014	Atténuation de produits	3 942 343.00
<i>Dont notamment</i>	Compensations versées aux communes	3 802 343.00
Chap 042	Amortissement	852 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	2 143 101.00
<i>Dont notamment</i>	SDIS	1 248 701.00
	Fonds de concours de solidarité	349 500.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 336 400.00
Total des dépenses de fonctionnement		13 665 644.00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 002	Résultat reporté (2022)	1 187 950.98
Chap 042	Amortissement de subventions	155 200.00
Chap 70	Produits des services...	3 105 200.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	2 704 000.00
	Participation communes service PM	123 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	220 000.00
Chap 73	Impôts et taxes	7 523 066.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 816 192.00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	94 000.00
Chap 77	Produits exceptionnels	21 700.00
Total des recettes de fonctionnement		14 913 308.98

En investissement : 7 078 735.93 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 040	Amortissement de subventions	155 200.00
Chap 16	Emprunts	697 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	1 340 067.19
Chap 21	Immobilisations corporelles	602 623.74
Chap 23	Immobilisations en cours	2 838 981.00
Chap 26	Participations et créances	837 500.00
Chap 27	Autres immobilisations	369 400.00
Dont Restes à réaliser 2022 dépenses pour info		1 750 095.53

Total des dépenses d'investissement

7 078 735.93

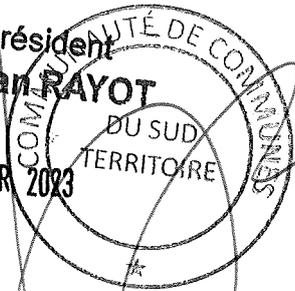
Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2022)	32 414.54
Chap 024	Produits de cession	610 000.00
Chap 13	Subventions	2 324 343.75
Chap 040	Amortissement	852 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers dont 1068	1 199 477.34
Chap 16	Emprunts	2 002 500.00
Dont Restes à réaliser 2022 recettes pour info		1 254 543.75
Total des recettes d'investissement		7 078 735.63

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget général pour l'exercice 2023 tel que présenté.**

Annexe : Vue préparatoire.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p> 	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>  <p>JEUDI 13 AVR 2023</p>
--	--

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

Fonctionnement-Dépense	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
011 Charges à caractère général								
6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)	8 000,00	8 000,00	1 865,37	23,32		2 000,00	2 000,00	25,00
60611 Eau et assainissement	8 000,00	8 000,00	4 741,94	59,27		5 000,00	5 000,00	62,50
60612 Énergie - Électricité	35 000,00	35 000,00	50 599,49	134,58		70 000,00	70 000,00	155,56
60613 Chauffage urbain	0,00	0,00	12 775,91	0,00		15 000,00	15 000,00	
60621 Combustibles	10 000,00	10 000,00	442,40	4,42				
60622 Carburants	50 000,00	50 000,00	46 073,17	92,15		50 000,00	50 000,00	100,00
60623 Alimentation	2 000,00	2 000,00	563,42	28,17		500,00	500,00	25,00
60624 Produits de traitement	500,00	500,00	0,00	0,00				
60628 Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	403,74	0,00		500,00	500,00	
60631 Fournitures d'entretien	5 600,00	5 600,00	5 794,12	103,47		7 000,00	7 000,00	125,00
60632 Fournitures de petit équipement	13 200,00	13 200,00	10 664,22	80,79		12 000,00	12 000,00	90,91
60633 Fournitures de voirie	1 600,00	1 600,00	3 121,20	195,08		5 000,00	5 000,00	312,50
60636 Vêtements de travail	6 000,00	6 000,00	5 017,84	83,63		6 000,00	6 000,00	100,00
6064 Fournitures administratives	27 000,00	27 000,00	13 586,87	50,25		20 000,00	20 000,00	74,07
6067 Fournitures scolaires	500,00	500,00	39,40	7,88		500,00	500,00	100,00
611 Contrats de prestations de services	48 500,00	48 500,00	33 120,66	68,29		52 500,00	52 500,00	108,25
6132 Locations immobilières	97 800,00	97 800,00	102 248,64	104,56		102 000,00	102 000,00	104,28
6135 Locations mobilières	53 000,00	53 000,00	59 724,89	112,69		60 000,00	60 000,00	113,21
614 Charges locatives et de copropriété	23 800,00	23 800,00	24 345,50	102,29		30 000,00	30 000,00	126,05
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	3 000,00	3 000,00	2 590,41	86,01		3 500,00	3 500,00	116,67
615228 Entretien et réparations autres bâtiments	2 000,00	2 000,00	494,80	24,74		500,00	500,00	25,00
615231 Entretien et réparations voiries	66 000,00	66 000,00	67 659,77	102,51		70 000,00	70 000,00	106,06
615232 Entretien et réparations réseaux	0,00	0,00	253,00	0,00				

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Fonctionnement-Dépense								
61551 Matériel roulant	5 500,00	5 500,00	3 452,20	62,77		5 000,00	5 000,00	90,91
61558 Autres biens mobiliers	3 300,00	3 300,00	2 684,61	81,35		3 000,00	3 000,00	90,91
6156 Maintenance	44 800,00	44 800,00	41 754,62	93,20		45 000,00	45 000,00	100,45
6161 Assurance multirisques	40 000,00	40 000,00	33 692,46	84,23		40 000,00	40 000,00	100,00
6162 Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	0,00	792,79	0,00		800,00	800,00	
617 Etudes et recherches	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		500,00	500,00	50,00
6182 Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	1 621,35	81,07		2 000,00	2 000,00	100,00
6184 Versements à des organismes de formation	36 800,00	36 800,00	13 278,50	36,08		20 000,00	20 000,00	54,35
6188 Autres frais divers	156 700,00	156 700,00	155 394,44	99,17		180 000,00	180 000,00	114,87
6227 Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	8 640,00	0,00		1 000,00	1 000,00	
623 Publicité, publications, relations publiques	300,00	300,00	0,00	0,00		500,00	500,00	25,00
6231 Annonces et insertions	2 000,00	2 000,00	444,00	22,20		5 000,00	5 000,00	333,33
6232 Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 500,00	552,01	36,80		1 000,00	1 000,00	50,00
6233 Foires et expositions	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00		33 500,00	33 500,00	123,16
6236 Catalogues et imprimés	27 200,00	27 200,00	27 336,40	100,50				
6237 Publications	25 200,00	25 200,00	10 625,80	42,17		10 000,00	10 000,00	39,68
6238 Divers	1 500,00	1 500,00	188,00	12,60		200,00	200,00	13,33
6251 Voyages et déplacements	7 100,00	7 100,00	5 477,24	77,14		5 000,00	5 000,00	70,42
6257 Réceptions	5 000,00	5 000,00	8 792,26	175,85		8 000,00	8 000,00	160,00

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D:BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Fonctionnement-Dépense								
6261 Frais d'affranchissement	17 000,00	17 000,00	11 597,83	68,22		12 000,00	12 000,00	70,59
6262 Frais de télécommunications	33 000,00	33 000,00	32 299,99	97,88		33 000,00	33 000,00	100,00
627 Services bancaires et assimilés	2 000,00	2 000,00	1 628,11	81,41		2 000,00	2 000,00	100,00
6281 Concours divers (cotisations...)	6 300,00	6 300,00	6 247,13	99,16		6 300,00	6 300,00	100,00
6284 Rédevances pour services rendus	11 450,00	11 450,00	11 106,42	97,00		11 000,00	11 000,00	96,07
62875 Aux communes membres du GFP	10 000,00	10 000,00	14 093,31	140,93				
6288 Autres services extérieurs	2 300,00	2 300,00	1 603,30	69,71		1 700,00	1 700,00	73,91
63512 Taxes foncières	7 000,00	7 000,00	10 466,84	149,53		11 000,00	11 000,00	157,14
6358 Autres droits	500,00	500,00	232,48	46,50		300,00	300,00	60,00
637 Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	800,00	800,00	7 960,50	995,06		7 000,00	7 000,00	875,00
Total 011 Charges à caractère général	913 750,00	923 750,00	868 050,35	93,97		956 800,00	956 800,00	103,58
012 Charges de personnel et frais assimilés								
6217 Personnel affecté par la commune membres du GFP	1 500,00	1 500,00	9 015,98	601,07		1 000,00	1 000,00	66,67
6218 Autre personnel extérieur	55 000,00	55 000,00	36 131,00	65,69		39 000,00	39 000,00	70,91
6331 Versement mobilité	50 000,00	50 000,00	41 503,70	83,01		50 000,00	50 000,00	100,00
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	12 000,00	12 000,00	10 664,97	88,87		12 000,00	12 000,00	100,00
6336 Cotisations CNFPT et Centres de gestion	65 000,00	65 000,00	63 276,46	97,66		65 000,00	65 000,00	100,00
6338 Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	8 000,00	8 000,00	6 917,46	86,47		8 000,00	8 000,00	100,00
64111 Rémunération principale	900 000,00	900 000,00	1 764 838,93	93,94		1 830 000,00	1 830 000,00	96,32
64112 NBI, SFT et indemnité de résidence	60 000,00	60 000,00	49 478,96	82,46		53 000,00	53 000,00	88,33
64118 Autres indemnités	600 000,00	600 000,00	523 683,87	87,28		568 000,00	568 000,00	93,00

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Fonctionnement-Dépense								
64131 Rémunérations	430 000,00	430 000,00	356 792,68	82,98		420 000,00	420 000,00	97,67
64138 Autres indemnités	1 500,00	1 500,00	2 800,00	173,33		900,00	900,00	60,00
6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	390 000,00	390 000,00	381 507,58	97,82		390 000,00	390 000,00	100,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite	560 000,00	560 000,00	569 623,59	101,72		580 000,00	580 000,00	103,57
6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	18 000,00	18 000,00	14 562,36	80,90		18 000,00	18 000,00	100,00
6456 Cotisations aux autres organismes sociaux	20 000,00	20 000,00	7 381,44	36,91		8 000,00	8 000,00	40,00
64731 Versées directement	16 000,00	16 000,00	100,00	0,63		100,00	100,00	0,63
6475 Médecine du travail pharmacie	10 000,00	10 000,00	3 890,46	38,90		5 000,00	5 000,00	50,00
6478 Autres charges sociales diverses	25 000,00	25 000,00	18 192,00	72,77		20 000,00	20 000,00	80,00
6488 Autres chargés	15 000,00	15 000,00	113 316,98	755,45		120 000,00	120 000,00	800,00
Total 012 Charges de personnel et frais assimilés	4 237 000,00	4 237 000,00	3 993 678,44	94,26		4 178 000,00	4 178 000,00	98,61
014 Atténuations de produits								
739211 Attributions de compensation	3 704 343,00	3 704 343,00	3 704 343,00	100,00		3 802 343,00	3 802 343,00	102,65
739223 Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	130 000,00	133 500,00	133 064,00	99,67		140 000,00	140 000,00	104,87
Total 014 Atténuations de produits	3 834 343,00	3 837 843,00	3 837 397,00	99,99		3 942 343,00	3 942 343,00	102,72
023 Virement à la section d'investissement								
023 Virement à la section d'investissement	0,00	895 441,48	0,00	0,00				
Total 023 Virement à la section d'investissement	0,00	895 441,48	0,00	0,00				
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections								
6811 Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	766 000,00	766 000,00	750 444,14	97,97		852 000,00	852 000,00	111,23

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D:BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Fonctionnement-Dépense									
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	766 000,00	766 000,00	750 444,14	97,97		852 000,00	852 000,00	111,23	
65 Autres charges de gestion courante									
6512 Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	4 994,94	4 994,94	124,87					
6518 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	7 800,00	7 800,00	5 702,12	73,10		20 200,00	20 200,00	258,97	
6531 Indemnités	185 000,00	185 000,00	182 891,09	98,85		185 000,00	185 000,00	100,00	
6533 Cotisations de retraite	10 000,00	10 000,00	9 109,61	91,10		10 000,00	10 000,00	100,00	
6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale	53 000,00	53 000,00	52 307,80	98,69		53 000,00	53 000,00	100,00	
6535 Formation	2 000,00	2 000,00	1 846,00	92,40		2 000,00	2 000,00	100,00	
6542 Créances éteintes	0,00	0,00	153,13	0,00		200,00	200,00		
6553 Service d'incendie	1 211 218,00	1 211 218,00	1 211 218,00	100,00		1 248 701,00	1 248 701,00	103,08	
65548 Autres contributions	70 000,00	70 000,00	63 117,30	90,17		65 000,00	65 000,00	92,86	
657341 Communes membres du GFP	334 000,00	334 000,00	329 000,00	98,50		349 500,00	349 500,00	104,64	
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres	150 000,00	150 000,00	80 300,00	53,53		209 000,00	209 000,00	139,33	
65888 Autres	0,00	0,00	490,77	0,00		500,00	500,00		
Total 65 Autres charges de gestion courante	2 023 018,00	2 027 018,00	1 941 122,76	95,76		2 143 101,00	2 143 101,00	105,73	
66 Charges financières									
66111 Intérêts régies à l'échéance	171 000,00	181 000,00	180 836,98	99,81		244 000,00	244 000,00	134,81	
661121 Montant des ICNE de l'exercice	26 000,00	29 000,00	27 896,79	96,20		33 000,00	33 000,00	115,79	
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	-20 000,00	-20 000,00	-19 690,59	98,40		-20 000,00	-20 000,00	100,00	
6688 Autres	0,00	1 450,00	1 450,00	100,00					
Total 66 Charges financières	177 000,00	191 450,00	190 505,18	99,51		257 000,00	257 000,00	134,24	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Fonctionnement-Dépense								
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	30 200,00	81 675,25	270,45		5 000,00	5 000,00	16,56
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)								
67441 aux budgets annexes	1 515 800,00	1 079 800,00	840 420,48	77,83		1 331 400,00	1 331 400,00	123,30
6745 Subventions aux personnes de droit privé	15 000,00	15 000,00	15 000,00	100,00				
678 Autres charges exceptionnelles	127 000,00	127 000,00	0,00	0,00				
Total 67 Charges exceptionnelles	1 662 800,00	1 252 000,00	937 095,73	74,85		1 336 400,00	1 336 400,00	106,74
Total Fonctionnement - Dépense	13 613 911,00	14 130 502,48	12 518 303,60	88,59		13 665 644,00	13 665 644,00	96,71

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D:BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Fonctionnement-Recette								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)								
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 328 617,60	1 328 617,60	1 328 617,60	100,00		1 187 950,98	1 187 950,98	89,41
Total 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 328 617,60	1 328 617,60	1 328 617,60	100,00		1 187 950,98	1 187 950,98	89,41
013 Atténuations de charges								
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	22 218,59	222,19		10 000,00	10 000,00	100,00
Total 013 Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	22 218,59	222,19		10 000,00	10 000,00	100,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections								
777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp.	63 000,00	63 000,00	62 759,78	99,62		155 200,00	155 200,00	246,35
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	63 000,00	62 759,78	99,62		155 200,00	155 200,00	246,35
70 Produits des services du domaine et ventes diverses								
7062 Redevances et droits des services à caractère culturel	35 000,00	35 000,00	31 265,73	89,33		33 000,00	33 000,00	94,29
70841 aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	2 812 800,00	2 812 800,00	2 598 262,23	92,37		2 704 000,00	2 704 000,00	96,13
70845 Aux communes membres du GFP (ouvert dans le budget d'un GFP)	118 600,00	118 600,00	120 092,40	101,26		123 000,00	123 000,00	103,71
70848 aux autres organismes	25 200,00	25 200,00	25 200,00	100,00		25 200,00	25 200,00	100,00
70872 par les budgets annexes et les régies municipales	250 000,00	250 000,00	201 640,06	80,66		220 000,00	220 000,00	88,00
70878 par d'autres redevables	500,00	500,00	1 152,00	230,40				
Total 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 242 100,00	3 242 100,00	2 977 612,42	91,84		3 105 200,00	3 105 200,00	95,78

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Fonctionnement-Recette								
73 Impôts et taxes								
73111 Impôts directs locaux	3 137 712,00	3 137 712,00	3 230 098,00	102,94		3 438 837,00	3 438 837,00	109,80
73112 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	654 867,00	654 867,00	654 867,00	100,00				
73113 Taxe sur les Surfaces Commerciales	175 979,00	175 979,00	189 265,00	107,55		188 781,00	188 781,00	107,27
73114 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	82 362,00	82 362,00	82 635,00	100,33		86 194,00	86 194,00	104,65
7318 Autres impôts locaux ou assimilés	110 000,00	110 000,00	19 825,00	18,02		20 000,00	20 000,00	18,18
73211 Attribution de compensation	18 000,00	18 000,00	17 376,00	96,53		17 376,00	17 376,00	96,53
73221 FNGIR	321 466,00	321 466,00	321 466,00	100,00		321 466,00	321 466,00	100,00
7362 Taxes de séjour	5 000,00	5 000,00	3 173,28	63,47		3 500,00	3 500,00	70,00
7382 Fraction de TVA	2 494 245,00	2 494 245,00	2 663 470,00	106,78		3 446 912,00	3 446 912,00	138,19
Total 73 Impôts et taxes	6 999 631,00	6 999 631,00	7 182 175,28	102,61		7 523 066,00	7 523 066,00	107,43
74 Dotations, subventions et participations								
74124 Dotation d'intercommunalité	323 000,00	323 000,00	355 456,00	110,05		355 000,00	355 000,00	109,91
74126 Dotation de compensation des groupements de communes	1 300 000,00	1 300 000,00	1 246 410,00	95,80		1 250 000,00	1 250 000,00	96,15
744 FCTVA	15 000,00	15 000,00	14 580,84	97,20		15 000,00	15 000,00	100,00
748313 Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	158 630,00	158 630,00	158 630,00	100,00		158 630,00	158 630,00	100,00
74832 Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	117 000,00	117 000,00	116 798,76	99,83		117 000,00	117 000,00	100,00
74833 Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	800 000,00	800 000,00	45 342,00	5,67		82 406,00	82 406,00	10,30
74834 Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	76 974,00	76 974,00	83 632,00	108,41		838 156,00	838 156,00	1 088,88
Total 74 Dotations, subventions et participations	2 790 604,00	2 790 604,00	2 767 849,40	99,18		2 816 192,00	2 816 192,00	100,92



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Fonctionnement-Recette								
75 Autres produits de gestion courante								
752 Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00				
7588 Autres produits divers de gestion courante	91 000,00	91 000,00	92 939,25	102,13		94 000,00	94 000,00	103,30
Total 75 Autres produits de gestion courante	91 000,00	91 000,00	92 939,25	102,13		94 000,00	94 000,00	103,30
76 Produits financiers								
7621 Produits autres immobilisations financières, réglées à échéance	0,00	0,00	3,47	0,00				
Total 76 Produits financiers	0,00	0,00	3,47	0,00				
77 Produits exceptionnels								
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 500,00	33 500,00	93,89	0,28		5 000,00	5 500,00	14,93
773 Mandats annulés (exerc. antérieurs)	500,00	500,00	1 231,34	246,27		100,00	100,00	20,00
774 Subventions exceptionnelles	63 000,00	63 000,00	62 132,49	98,62		16 600,00	16 600,00	26,35
Total 77 Produits exceptionnels	97 000,00	97 000,00	63 457,72	65,42		21 700,00	21 700,00	22,37
Total Fonctionnement - Recette	14 621 952,60	14 621 952,60	14 497 633,51	99,15		14 913 308,98	14 913 308,98	101,99

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D:BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Investissement-Dépense								
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections								
13911 Etat et établissements nationaux	31 500,00	31 500,00	41 588,60	132,02		77 600,00	77 600,00	246,35
13912 Régions	0,00	0,00	4 627,93	0,00				
13913 Départements	31 500,00	31 500,00	14 482,20	45,82		77 600,00	77 600,00	246,35
13916 Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	1 117,43	0,00				
13917 Budget communautaire	0,00	0,00	995,82	0,00				
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 000,00	63 000,00	62 759,78	99,62		155 200,00	155 200,00	246,35
041 Opérations patrimoniales								
2313 Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00	
Total 041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00	
13 Subventions d'investissement								
1312 Régions	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00				
Total 13 Subventions d'investissement	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00				
16 Emprunts et dettes assimilées								
1641 Emprunts en euros	613 000,00	613 000,00	613 150,29	100,02		695 000,00	695 000,00	113,38
165 Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00	1 960,00	65,33		2 000,00	2 000,00	66,67
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	616 000,00	616 000,00	615 110,29	99,86		697 000,00	697 000,00	113,15
20 Immobilisations incorporelles								
2031 Frais d'études	20 000,00	143 120,00	82 084,40	57,36	50 670,00	100 000,00	150 670,00	105,28
2033 Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	100,00
2051 Concessions et droits similaires	77 878,00	77 878,00	47 058,00	60,43	25 294,00	3 000,00	28 294,00	36,33
Total 20 Immobilisations incorporelles	98 878,00	221 998,00	129 152,40	58,18	75 964,00	104 000,00	179 964,00	81,07



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Investissement-Dépense								
204 Subventions d'équipement versées								
204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	195,74	0,00				
2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	729,00	729,00	38 477,15	5 278,07	15 178,71		15 178,71	2 082,13
2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	661 548,63	631 548,63	279 671,79	30,02	440 532,08	460 000,00	900 532,08	96,67
2041562 Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00	193 632,30	193 451,25	99,91		69 240,40	69 240,40	35,76
20422 Privé - Bâtiments et installations	325 145,61	405 145,61	144 949,27	35,78	160 616,00	194 500,00	355 116,00	87,65
Total 204 Subventions d'équipement versées	987 423,24	1 531 055,54	656 745,20	42,89	616 326,79	723 740,40	1 340 067,19	87,53
21 Immobilisations corporelles								
2115 Terrains bâtis	164 000,00	164 000,00	157 839,54	96,24				
2128 Autres agencements et aménagements de terrains	37 370,60	37 370,60	7 478,94	20,01				
21318 Autres bâtiments publics	700 000,00	700 000,00	61 959,38	8,85	32 904,00	295 500,00	328 404,00	46,91
2132 Immeubles de rapport	159 317,10	159 317,10	90 791,86	56,99	68 525,24		68 525,24	43,01
2135 Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00	0,00	2 320,56	0,00		50 000,00	50 000,00	
2151 Réseaux de voirie	5 644,00	5 644,00	0,00	0,00	4 644,00		4 644,00	82,28
2152 Installations de voirie	123 200,00	36 700,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	40,87
21538 Autres réseaux	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	19 000,00		19 000,00	190,00
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	28,00
2182 Matériel de transport	25 000,00	25 000,00	26 395,77	105,98		30 000,00	30 000,00	120,00

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Investissement-Dépense								
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	20 000,00	20 358,97	101,79		23 000,00	23 000,00	115,00
2184 Mobilier	60 000,00	60 000,00	33 619,24	56,03	10 999,16	5 000,00	15 999,16	26,67
2186 Autres immobilisations corporelles	21 800,00	21 800,00	9 814,82	45,02	15 851,34	28 000,00	43 851,34	201,15
Total 21 Immobilisations corporelles	1 341 331,70	1 254 831,70	410 578,58	32,72	132 923,74	469 700,00	602 623,74	48,02
23 Immobilisations en cours								
2313 Constructions	2 312 684,13	2 312 684,13	1 152 689,98	49,84	924 881,00	1 856 100,00	2 780 981,00	120,25
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00	
Total 23 Immobilisations en cours	2 312 684,13	2 312 684,13	1 152 689,98	49,84	924 881,00	1 914 100,00	2 838 981,00	122,76
26 Participations et créances rattachées à des participations								
261 Titres de participation	1 397 000,00	1 953 700,00	1 953 700,00	100,00		837 500,00	837 500,00	42,87
Total 26 Participations et créances rattachées à des participations	1 397 000,00	1 953 700,00	1 953 700,00	100,00		837 500,00	837 500,00	42,87
27 Autres immobilisations financières								
274 Prêts	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00		69 400,00	69 400,00	3 855,56

Date : 17/03/2023 11:25

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Investissement-Dépense								
27638 Autres établissements publics	332 000,00	555 000,00	554 465,70	99,90		300 000,00	300 000,00	54,05
Total 27 Autres immobilisations financières	333 800,00	556 800,00	554 465,70	99,58		369 400,00	369 400,00	66,34
Total Investissement - Dépense	7 163 117,07	8 523 069,37	5 535 201,93	64,94	1 750 095,53	5 328 640,40	7 078 735,93	83,05

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D:BF



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Investissement-Recette								
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté								
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	886 763,50	886 763,50	886 763,50	100,00		32 414,54	32 414,54	3,66
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	886 763,50	886 763,50	886 763,50	100,00		32 414,54	32 414,54	3,66
021 Virement de la section de fonctionnement								
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	895 441,48	0,00	0,00				
Total 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	895 441,48	0,00	0,00				
024 Produits de cessions								
024 Produits de cessions	438 000,00	438 000,00	0,00	0,00		610 000,00	610 000,00	139,27
Total 024 Produits de cessions	438 000,00	438 000,00	0,00	0,00		610 000,00	610 000,00	139,27
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections								
28031 Amortissements des frais d'études	0,00	0,00	61 352,72	0,00				
2804112 Etat - Bâtiments et installations	766 000,00	766 000,00	0,00	0,00		852 000,00	852 000,00	111,23
2804113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	12 303,61	0,00				
2804121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	3 246,80	0,00				
28041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00	36 156,91	0,00				
28041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00	0,00	222 989,87	0,00				
280422 Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	95 933,00	0,00				



Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant			Notes / Observations	
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)		Total budget primitif (1)+(2)
Investissement-Recette								
280423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	800,00	0,00				
28051 Concessions et droits similaires	0,00	0,00	1 808,00	0,00				
28128 Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	35 119,31	0,00				
281378 Autres bâtiments publics	0,00	0,00	109 952,11	0,00				
28135 Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00	0,00	230,00	0,00				
28138 Autres constructions	0,00	0,00	79 280,55	0,00				
28151 Réseaux de voirie	0,00	0,00	12 335,24	0,00				
281532 Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	78,00	0,00				
281538 Autres réseaux	0,00	0,00	4 943,00	0,00				
281568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	4 270,50	0,00				
28158 Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	1 163,77	0,00				
281713 Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	2 194,73	0,00				
281728 Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	4 161,64	0,00				
281735 Installations générales, agencements, aménagements construct°	0,00	0,00	357,35	0,00				
281738 Autres constructions	0,00	0,00	320,44	0,00				
281751 Réseaux de voirie	0,00	0,00	14 465,00	0,00				
2817538 Autres réseaux	0,00	0,00	613,05	0,00				
2818 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 785,04	0,00				
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	9 544,90	0,00				
28182 Matériel de transport	0,00	0,00	198,60	0,00				
28183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	18 065,34	0,00				
28184 Mobilier	0,00	0,00	2 949,07	0,00				

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			% Réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant			Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé			Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	% Total budget / Budget voté précédent	
Investissement-Recette									
28188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	12 025,69	0,00					
Total 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	766 000,00	766 000,00	750 444,14	97,97			852 000,00	852 000,00	111,23
041 Opérations patrimoniales									
238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			58 000,00	58 000,00	
Total 041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00			58 000,00	58 000,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves									
10222 F.C.T.V.A.	395 000,00	395 000,00	190 073,73	48,12			408 098,41	408 098,41	103,32
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 820 747,64	2 820 747,64	2 820 747,64	100,00			791 378,93	791 378,93	28,06
Total 10 Dotations, fonds divers et réserves	3 215 747,64	3 215 747,64	3 010 821,37	93,63			1 199 477,34	1 199 477,34	37,30
13 Subventions d'investissement									
1311 Etat et établissements nationaux	1 367 500,00	1 407 205,00	209 799,81	14,91	1 169 114,00		674 355,00	1 843 469,00	131,00
1312 Régions	166 237,20	166 237,20	26 438,85	15,90	20 000,00		20 000,00	40 000,00	24,06
1313 Départements	16 667,50	25 112,50	22 667,50	90,26			8 445,00	8 445,00	33,63
1318 Autres	65 429,75	65 429,75	0,00	0,00	65 429,75		367 000,00	432 429,75	660,91
Total 13 Subventions d'investissement	1 635 834,45	1 663 984,45	258 905,16	15,56	1 254 543,75		1 069 800,00	2 324 343,75	139,69
16 Emprunts et dettes assimilées									
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	1 450,00	0,00			2 000 000,00	2 000 000,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 100,00	0,00			2 500,00	2 500,00	

Préparation budget primitif - Présentation par compte

600 - Communauté de Communes du Sud Territoire / 60000 - Budget Général (60000) / 2023

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
Investissement-Recette								
Total 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 550,00	0,00		2 002 500,00	2 002 500,00	
21 Immobilisations corporelles								
2152 Installations de voirie	0,00	107 132,30	107 132,30	100,00				
Total 21 Immobilisations corporelles	0,00	107 132,30	107 132,30	100,00				
27 Autres immobilisations financières								
274 Prêts	0,00	550 000,00	550 000,00	100,00				
27638 Autres établissements publics	220 771,48	0,00	0,00	0,00				
Total 27 Autres immobilisations financières	220 771,48	550 000,00	550 000,00	100,00				
Total Investissement - Recette	7 163 117,07	8 523 069,37	5 567 616,47	65,32	1 254 543,75	5 824 191,88	7 078 735,63	83,05

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

Recevoir
Le 13/04/23

Communauté de Communes du Sud Territoire - Budget Général (6

ID: 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A GRANDVILLARS, le 06/04/2023
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire,
A GRANDVILLARS, le 06/04/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 31
Nombre de suffrages exprimés : 36
VOTES : Pour : 36
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 30/03/2023

ABDOUN-SONTOT Lounès	
ALEXANDRE Jacques	
BENJAMAA Martine	
BEQUILLARD Chantal	
BIETRY Thomas	
BOBILLIER Anne Catherine	
BOUR Daniel	
BRIKH Anissa	
CERF Bernard	
CHEVALIER Philippe	
CLAYEUX Catherine	
COURGEY Gilles	
CREPIN Catherine	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

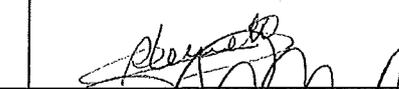
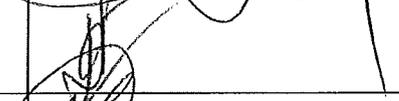
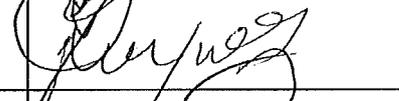
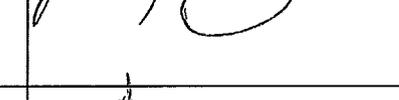
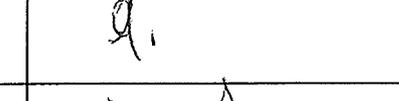
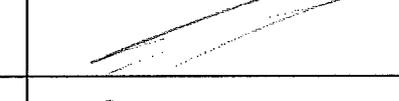
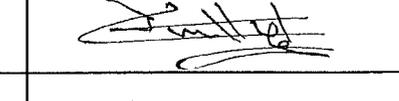
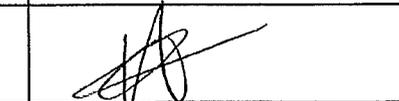
Publié le

Breac
Levalet

Communauté de Communes du Sud Territoire - Budget Général (6

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF

ARRETE ET SIGNATURES

DAMOTTE Roland	
DINET Monique	
DUMORTIER Patrice	
DUPREZ Jean Jacques	
EL MOUSSAFER Imann	
FESSELET Gérard	
FREARD Vincent	
FRERY Daniel	
GAILLARD Christian	
GUYON Sophie	
HAMLIL Hamid	
HOTTLET Jean-Louis	
HOUDELAT Michel	
KHELIFI Fatima	
LARCHER Sandrine	
LOCATELLI Jean	
MARCJAN Thierry	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

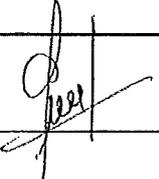
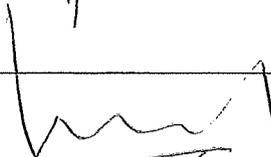
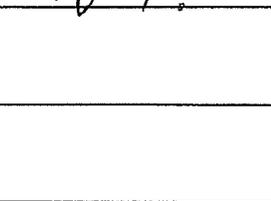
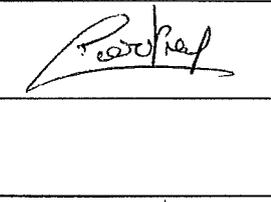
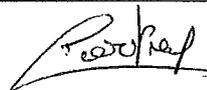
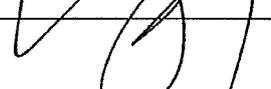
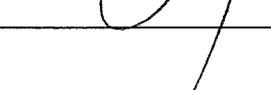
Publié le

Besser
Levallois

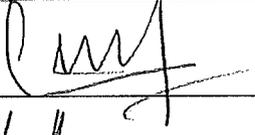
Communauté de Communes du Sud Territoire - Budget Général (6

ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF

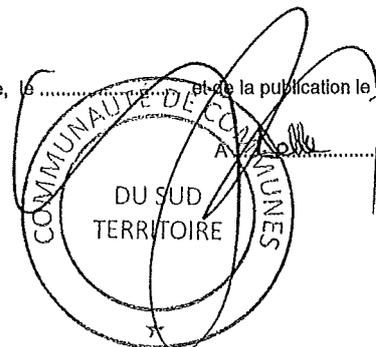
ARRETE ET SIGNATURES

MONNIER Claude	
MONNIER Anais	
NATALE Robert	
PALMA GERARD Emmanuelle	
PERRIN Gilles	
PETERLINI Nicolas	
PETITJEAN Fabrice	
PFHURTER Florence	
PHILIPPE Sophie	
PRENAT Annick	
RACINE Jean	
RAYOT Christian	
REY Virginie	
ROUSSE Frédéric	
ROY Lionel	
TALON Jean-Michel	
THOMAS Françoise	

ARRETE ET SIGNATURES

TRELA Dominique	
VALLAT Pierre	
VIATTE Bernard	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le 13.04.23



le 13.04.23

NOTE DE PRESENTATION BP 2023 DE LA CCST (budget principal et ses budgets annexes)

Le contexte européen et national :

L'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

France : la croissance ralentit mais reste positive au 3ème trimestre

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.

De fait, l'année 2022 a été une année moins faste que prévue. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée.

France : un marché du travail en tension

Certaines branches industrielles sont en difficulté face à la crise énergétique. Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Des taux d'intérêt à la hausse

Alors que la crise sanitaire n'avait pas remis en cause la réduction continue des taux d'intérêt, le second semestre 2022 a été marqué par une hausse de ces derniers. Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, la Banque Centrale européenne a relevé ses taux directeurs au mois de juillet 2022.

Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

Les taux fixes sont plus élevés que les taux d'usure. Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2022, le taux d'usure a été réhaussé : 3,45% pour un emprunt sur 20 ans et plus à taux fixe.

La situation financière des collectivités (fiscalité et nouvelles dispositions) :

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.

La loi de finances (LFI) 2023 marque la suppression en deux ans de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (article 55)

La CVAE est un impôt acquitté par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 152 500 €. L'article 55 de la LFI entérine la suppression définitive de la CVAE à compter de 2024.

La réforme est introduite en 2 temps :

- Une réduction de moitié du produit de CVAE levé sur les entreprises au titre de l'imposition 2023
- Une suppression totale de cet impôt à compter de 2024 qui entraînera la disparition de la contribution économique territoriale. Seule perdura la CFE.

L'Etat prélèvera de la CVAE uniquement au titre de l'imposition 2023 ; le produit fiscal généré sera affecté au budget de l'Etat tandis que les collectivités bénéficiaires seront compensées par l'attribution d'une fraction de TVA.

L'article 198 de la LFI intègre la prise en compte par le représentant de l'Etat dans le Département de la prise en compte du caractère écologique des projets pour la fixation du taux de subvention pour la DETR et la DSIL.

Des finances locales devenues plus contraintes :

Affaiblissement du dynamisme des recettes	
2009-2016	2017 et suivantes
Entrée dans le temps des crises Réduction des ressources ↓	Poursuite de la réduction des impôts locaux et plafonnement des dépenses ↓
Suppression de la TP	Suppression de la TH
Réduction des impôts à vote de taux	Réduction du levier taux TFB industriel
Chute des dotations de l'Etat	Suppression de la CVAE
Renforcement de la péréquation	Stabilité des dotations de l'Etat
Augmentation de la part des financements fléchés	Renforcement du poids de la péréquation et des concours fléchés

C'est dans ce contexte contraint et tendu que les collectivités, dont la nôtre, se doivent d'établir leur budget. Et si les évolutions subies ces dernières années, et que nous venons de mentionner, ne doivent pas nous amener à appréhender l'avenir de façon alarmiste, il appartient malgré tout à notre collectivité de se montrer prudente compte tenu notamment de la sérieuse augmentation constatée du coût de l'énergie et de l'évolution des taux des emprunts d'ores et déjà contractés.

Ainsi, tout en portant une vigilance particulière aux dépenses de fonctionnement, notamment aux charges sur lesquelles nous avons encore prise, le budget de fonctionnement devrait se monter à environ 13,5 millions d'euros, soit l'équivalent du budget précédent.

C'est ainsi également que, pour l'année 2023, la collectivité fait le choix d'un budget d'investissement réaliste et concret, centré notamment sur les investissements en cours ou projets amorcés en 2022, pour un montant global d'un peu moins de 7 millions d'euros.

En 2022, la Communauté de communes a signé avec l'Etat un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, sur la base de la stratégie élaborée pour le territoire. Dans le cadre de cette stratégie, dans un objectif de renforcer l'attractivité, différents projets devraient se concrétiser en 2023 : la livraison de la Maison du Terroir à Vellescot, la poursuite de certains travaux aux Fonteneilles sur les ailes dévolues au logement, les travaux nécessaires à l'ouverture de la boutique à l'essai à Beaucourt, la réhabilitation du bâtiment Faubourg de Belfort à Delle en nouveau siège de l'EPCI.

La collectivité a à cœur d'accompagner l'essor du tourisme et poursuit ainsi en 2023 son partenariat avec Belfort Tourisme, l'entretien et le développement de ses sentiers de randonnée, et engagera les études et premiers travaux nécessaires à la réouverture et au développement du camping de Joncherey acquis en 2022. Dans le cadre de son Opération de Revitalisation du Territoire signée fin 2022, la collectivité se doit de décliner un volet consacré à l'habitat, et a pu, à ce titre, bénéficier d'une prolongation de son OPAH actuelle, jusqu'en juin 2024.

En matière de développement économique, et en prolongement des réflexions et investissements engagés depuis sa création, la Communauté de communes poursuit l'entretien et la commercialisation de ses zones, et son programme d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Elle accroît également son soutien à la SEM Sud Développement avec un nouveau versement en apport en capital.

Faisant de la réhabilitation des friches industrielles son cheval de bataille depuis plusieurs années, la collectivité poursuit en 2023 le partenariat avec Isola Composite France pour la restructuration de leur site au cœur de Delle.

Terre préservée, la Communauté de communes est clairement engagée dans la transition écologique et la préservation de son cadre de vie, avec la poursuite du renouvellement des réseaux et de la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable, mais aussi de ses travaux en matière d'assainissement. La transition écologique passe aussi par l'optimisation de la gestion des déchets avec la consolidation de la collecte sélective suite au passage en Extension de Consigne de Tri, mais aussi avec la première phase d'expérimentation de la collecte des bio-déchets en séparé.

Concernant la compétence GEMAPI, après les travaux de la traversée de Delle dont le bilan est à réaliser en 2023, cette année sera consacrée à la poursuite des études de restauration de l'Allaine sur les tronçons suivants et de celle de la Bourbeuse. En matière de qualité de l'eau, le fait marquant de ce début d'année 2023 est sans aucun doute l'engagement officiel de la Communauté de communes dans le programme « L'Eau d'ici », programme d'actions en partenariat notamment avec les agriculteurs, dont l'objectif principal est de protéger la ressource en eau potable et également d'en améliorer sa qualité.

Ainsi, la Communauté de communes du Sud Territoire, malgré un contexte financier toujours plus tendu, entend poursuivre son travail, dans la dynamique engagée depuis plusieurs années maintenant, en comptant sur l'esprit de solidarité communautaire qui l'anime, et rester une collectivité de projets, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité.

Recettes fiscales (en attente des bases 2023 DGFIP et l'état FDL 2023)

	Taux 2022	Bases prévisionnelles état FDL 2022	recettes 2022 indiquées sur état 1386-RC	Bases estimées 2023* _+7,10%_	Recettes estimées 2023 SANS AUGMENTATION TAUX
CFE	28,37	4 675 000,00 €	1 326 298,00 €	5 006 925,00 €	1 420 464,62 €
TH	suppression/ remplacée par Fraction de TVA nationale Reste TH sur rési. secondaires indépendantes des taux votés				0,00 €
TFB	7	25 766 000,00 €	1 803 620,00 €	27 595 386,00 €	1 931 677,02 €
TFNB	1,61	484 100,00 €	7 794,00 €	518 471,10 €	8 347,38 €
TOTAL			3 137 712,00 €		3 360 489,03 €

*hors rôles supplémentaires éventuels

Note de présentation BP 2023

Ressources fiscales indépendantes des taux votés (sur lesquelles la collectivité n'a aucune marge de manœuvre)

➡ Suppression du produit de CVAE dès 2023 compensée par de la TVA et suppression totale de l'assujettissement à la CVAE

	2021	2022	estimations 2023	
CVAE	703 746,00	654 867,00		Suppression
IFER	73 464,00	82 635,00	83 000,00	
TASCOM	179 313,00	189 265,00	190 000,00	
Fraction de TVA nationale	2 416 711,00	2 663 470,00	3 325 000,00	
		3 590 237,00	3 598 000,00	
		soit +	7 763,00	

Les conséquences de la suppression de la CVAE :

Cela réduit encore la fraction des recettes fiscales liées au développement économique (il se limitera aux produits des taxes foncières et de la CFE).

Il subsiste une incertitude quant aux modalités de répartition du dynamisme de la TVA pour les collectivités.

Evolution des dotations

	2019	2020	2021		2022	estimations 2023
Dotation d'intercommunalité	267 423	292 988	322 968		355 456	355 000,00
Dotation de compensation	1 323 115	1 298 924	1 273 342		1 245 410	1 245 000,00
Dotation de compensation de la réforme de la TP	160 466	158 630	158 630		158 630	158 630,00
Attribution du fonds départemental de la TP	116 806	116 799	116 799		116 799	116 799,00
Compensation au titre de la CET	27 878	30 477	793 620	suite à la réforme de la CFE, une compensation CFE complète la compensation CET et exonérations de TH	831 632	878 000,00
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	538	547	67 684		45 342	
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	171 799	182 874	-	compensation supprimée suite à la perception de la fraction de TVA nationale en compensation de la TH	-	-
TOTAL	2 068 025	2 081 239	2 733 043		2 753 269	2 753 429,00

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte cumulée depuis 2013 de **3 016 973.09**

Et une perte de l'ordre de 700 000 € en année pleine depuis 2017.

Etat de la dette du budget général

L'endettement au 1er janvier 2022 était de 11 008 537.42 €.

L'encours remboursé sur 2022 représentait 793 987.27 € soit 613 150.29 € en capital et 180 836.98 € en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2023 est de 10 395 387.13 €.

Etat de la dette du Budget annexe eau

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 4 886 648.27 €

Etat de la dette du Budget annexe assainissement

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 6 889 817.40 €

Etat de la dette du Budget annexe ordures ménagères

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 993 290.87 €

Etat de la dette du budget annexe GEMAPI

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 329 668.09 €

Etat de la dette du Budget annexe zac des Chauffours

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 474 000.89 €

Etat de la dette du Budget annexe zac des Grands Sillons

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 437 863.90 €

Etat de la dette du Budget annexe bâtiment relais des Chauffours

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 : 640 000 €

Etat de la dette du Budget annexe Pôle touristique Brebotte

Capital restant dû au 1er janvier 2023 : 888 364.68 €

Etat de la dette du Budget annexe Centre commercial Allaine

Capital restant dû au 1er janvier 2021 : 1 639 130.51 €

Etat de la dette du Budget annexe Pôle médico-tertiaire

Capital restant dû au 1er janvier 2022 : 362 826.17 €

Etat de la dette du Budget annexe Centre aquatique

Capital restant dû au 1er janvier 2022 : 1 620 408.78 €

Etat de la dette du Budget annexe Verchat

Capital restant dû au 1er janvier 2022 : 87 360.00 €

**Soit pour le Budget principal seul : un encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 : 10 395 387.13 €
 (Soit 440 €/habitant)**

**Et pour l'ensemble des budgets (principal et annexes) : un encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 :
 29 644 766.69 € (soit 1 256 €/habitant)**

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette du budget principal (CA 2022)

Dépenses réelles de fonctionnement	11 704 302.63 €
Recettes réelles de fonctionnement (hors (002))	13 104 636.13 €
Recettes réelles de fonctionnement (en tenant compte du résultat cumulé N-1 (002))	14 433 253.73 €
CAF brute (hors (002))	1 400 333.50 €
CAF brute (en tenant compte du (002))	2 728 951.10 €
Annuité d'emprunt en capital	613 150.29 €
CAF nette (hors (002))	787 183.21 €
CAF nette (en tenant compte du (002))	2 115 800.81 €

Evolution des effectifs et charges de personnel

	2019	2020	2021	2022
Effectifs équivalent temps plein (35h)	70	83.5	91.59	87.35
Charges de personnel	2 889 929.86 €	3 372 385.06 €	3 834 979.30 €	3 986 588.27 €
Prises de compétence		Centre aquatique		

Pour l'année 2023, les charges de personnel sont estimées à 4 178 000€.

Ce montant prend en compte :

- un agent de police supplémentaire
- un responsable du centre aquatique
- un machiniste du centre aquatique

- un agent en remplacement d'un instructeur du droit des sols (départ en retraite), un tuilage de 6 mois est prévu
- les revalorisations, avancements et reclassement pour l'ensemble des services
- la revalorisation des tickets restaurant

Structure des effectifs

Effectif au 31/12/22	Nombre agents		ETP
Catégorie A	5	titulaires	5
Catégorie B	16	titulaires	13,92
Catégorie C	59	titulaires	56,26
TOTAL	80		75,18

Il convient d'ajouter **12.17 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

22 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courcelles, Courtelevant, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce et Vellescot).

Le service compte 9 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-

Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).
Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier

Créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, la SPL Sud Immobilier a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et de mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile est opérationnelle depuis le 1er janvier 2019.

24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leur propriétaire et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

- Le centre aquatique

Pour la gratuité sur les scolaires d'un montant total de 140 000€ de recettes minorées, pris en charge par la CCST en lieu et place des communes.

Une image du compte administratif 2022 du budget principal

Les grandes lignes du CA 2022

En Fonctionnement : 12 518 303.60 € en dépenses et 13 169 015.91 € en recettes (hors report 2021) 14 497 633.51 € avec report

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

Chap.011 Charges à caractère général	868 060.35
Chap.012 Charges de personnel	3 993 678.44
Chap.014 Atténuation de produits	3 837 397.00
<i>Dont Compensations aux communes</i>	<i>3 606 343.00</i>
Chap.042 Dotations aux amortissements	750 444.14
Chap.65 Autres charges gestion courante	1 941 122.76
Les dépenses de fonctionnement	12 518 303.60

Les principaux postes de recettes sont notamment :

Chap.002 Résultat d'exploitation reporté (2021)	1 328 617.60
Chap.73 Impôts et taxes	7 182 175.28
Chap.74 Dotations, subventions	2 767 849.40
Chap.70 Produits des services	2 977 612.42
Total des recettes de fonctionnement (avec report 2021)	14 497 633.51

Soit un excédent cumulé 1 979 329.91 €

Dont un excédent de fonctionnement 2021 de 1 328 617.60 €

En investissement : 5 535 201.93 € en dépenses et 4 680 852.97 € en recettes (hors report 2021) 5 567 616.47 € avec report

En dépenses

Notamment :

Chap. 21 immobilisations corporelles	410 578.58
Chap. 204 subv. d'équipements versées (fonds de concours,...)	656 745.20
Chap 23 immobilisations en cours	1 152 689.98
Chap.16 emprunts	615 110.29

Chap.26 participations et créances rattachées	1 953 700.00
Chap. 27 autres immo financières	554 465.70
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	1 750 095.53
Total des dépenses d'investissement	5 535 201.93

En recettes

Notamment :

Chap.13 Subventions d'investissement	258 905.16
Chap. 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	2 820 747.64
Chap. 040 Amortissement	750 444.14
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté 2021	886 763.50
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	1 254 543.75
Total des recettes d'investissement (avec report 2021)	5 567 616.47

Soit un excédent d'investissement cumulé de	32 414.54 €
Dont un excédent 2021 de	886 763.50 €

Les orientations et priorités en 2023**Affaires générales****Instruction des autorisations liées au droit des sols**

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2022, 1225 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2023 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration d'éventuelles nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Pour l'année 2023, il est prévu le recrutement d'un instructeur en cours d'année, permettant de faire un tuilage de quelques mois avec un agent actuel désirant faire valoir ses droits à la retraite à compter du mois d'octobre.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **140 000 euros** (dont environ 100 000 euros de charges de personnel).

Fonteneilles

Le projet consiste en l'aménagement dans ce bâtiment de logements sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord, l'aile Sud, restant propriété de la CCST, étant dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Suite à l'appel à candidature lancé courant 2021 pour les travaux de conception et d'aménagement des ailes dévolues à de l'habitation, le marché a été attribué à la SCCV La Fabrique pour la réalisation de logements sociaux dans une partie du bâtiment (pignon sud-ouest) et un programme d'habitat dans le reste de l'ensemble immobilier. L'acte de vente est en cours de rédaction pour signature en 2023 et commencement des travaux.

En parallèle de ce projet, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a fait réaliser les travaux de gros œuvre sur l'ensemble de l'aile et l'aménagement des locaux de la Police Municipale Intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée.

Les travaux, attribués début 2021 à L'AUBE, se sont achevés au 2^{ème} semestre 2022, et l'inauguration des locaux s'est déroulée le 15 octobre 2022.

Courant d'année 2023, il est prévu, dans le cadre de la cession de surfaces à la SCCV La Fabrique, le déplombage d'une 1^{ère} tranche de locaux pour **160 000 euros** (306 000 euros au total pour l'ensemble), les travaux de façade sur l'aile sud pour un montant de **144 000 euros**, la réalisation d'une cage d'ascenseur et d'escalier extérieure en façade sud pour **440 000 euros** (cage d'ascenseur/escalier + colonne montante pour les réseaux nécessaires) indispensable à l'accès à la future médiathèque de Beaucourt au premier étage, et le changement des fenêtres sur le pignon ouest pour environ **157 000 euros**.

L'ensemble du projet, d'un montant d'un peu plus de 4,8 millions d'euros, bénéficie quant à lui du Fonds friches – volet recyclage foncier, suite à l'appel à projets lancé par l'Etat début 2021. Une somme de 967 106 euros a été allouée à la Communauté de communes dans ce cadre, dont un acompte de **241 700 euros** devrait être versé en 2023.

La Commune de Beaucourt participera quant à elle à la prise en charge de la cage d'ascenseur à hauteur de 50% du montant.

Bâtiment en briques – futur siège administratif

Dans le cadre de l'évolution des services de la Communauté de communes du Sud Territoire et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur du bâtiment LISI situé 28 faubourg de Belfort fin 2019, racheté à la SEM Sud Développement.



Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous comble, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il est envisagé de réaliser ces travaux par tranches.

Ainsi, en 2022, a été signé le marché d'études et maîtrise d'œuvre avec le cabinet SOLMON pour la phase 1 des travaux, dont l'avant-projet a été rendu tout début 2023.

Les travaux correspondants devraient se dérouler sur l'année 2023 et sont estimés à **1 155 000** euros.

La CCST a obtenu en 2022 une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de **95 000** euros.

Pour ce projet inscrit dans la stratégie territoriale de la collectivité et au CRTE du Sud Territoire, des subventions sont à solliciter en 2023 au titre du Fonds Vert (subvention d'Etat), et du Département au titre du dispositif d'aide aux établissements publics.

Une lettre d'intention sollicitant une subvention au titre du FEDER, pour un montant de **367 000** euros a été rédigée.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La CCST a lancé le 25 juin 2019, en partenariat avec l'État, l'ANAH et le Département du Territoire de Belfort, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'une durée initiale de 3 ans prolongée par voie d'avenant d'une année, soit jusqu'au 24 juin 2023 inclus.

La mission de suivi-animation a été confiée à la société URBAM Conseil pour un coût total de 225 200 € HT sur 4 ans (marché initial de 168 900 € HT sur 3 ans + avenant de 56 300 € HT pour la 4^{ème} année).

Compte tenu de la volonté de poursuivre d'une année l'OPAH jusqu'au 24 juin 2024 inclus, le coût prévisionnel pour 2023 serait de 56 300 € HT (dernier semestre du marché en cours + 1^{er} semestre du marché à relancer) avec comme subventions attendues 35 % de l'ANAH (19 705 € HT) et 15 % du Département du Territoire de Belfort (8 445 € HT).

En matière d'investissement, compte tenu du bilan des 3 premières années de l'OPAH, de l'objectif global de 204 projets correspondant à une participation de la CCST de 313 500 € sur 4 années, des reliquats possibles et des nouveaux abondements votés en 2022, il est prévu un crédit de 104 500 € pour 34 projets en 2023. A noter que l'ANAH devrait également participer à ces rénovations, en fonction du nombre et type de travaux, au titre de la part variable.

École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 par la CCST concernant l'enseignement musical spécialisé, l'année 2023 va constituer la 5^{ème} année pleine de fonctionnement pour cette école de musique intercommunale dont l'activité devrait cette année retrouver sa pleine mesure.

Afin d'assurer son fonctionnement et permettre la mise en place de projets pédagogiques, en prévoyant un accroissement raisonnable des inscriptions correspondant, une enveloppe de 199 000 euros dont 180 000 euros de charges salariales, sera nécessaire.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus efficace et plus autonome, une somme de 12 000 euros devra être prévue.

L'ensemble des dépenses pour cette année, représentera, par conséquent, une enveloppe de 211 000 euros à laquelle il conviendra de déduire l'écolage (montant des inscriptions) que l'on estime à environ 33 000 euros et la subvention du département qui, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 16 600 euros.

Service police intercommunale

Le service de la Police Municipale intercommunale de la Communauté de communes du Sud Territoire n'a eu de cesse d'évoluer depuis sa création en 2011.

D'un budget consacré d'environ 400 000 euros à son origine, force est de constater que son développement a nécessité des investissements notables lui permettant d'assurer un service répondant aux attentes des élus mais aussi de la population sur un territoire de compétence composé aujourd'hui de 22 communes adhérentes sur les 27 communes membres de l'EPCI.

La création de nouvelles compétences telle que la fourrière automobile, le déménagement récent dans de nouveaux locaux aux Fonteneilles à Beaucourt, la volonté de dotation en armement de catégorie B1 (armement légal), la transition à de nouveaux équipements plus modernes, le recrutement envisagé d'un personnel supplémentaire (10 agents), ont contribué à l'augmentation de l'enveloppe allouée au service.

Nonobstant, une attention particulière est engagée quant à la gestion de la Police Municipale intercommunale, compte tenu des difficultés financières actuelles qui affectent bon nombre de collectivités. A ce titre, l'acquisition de certains matériels et équipements fera l'objet d'un report sans pour autant que cela ne vienne entacher le fonctionnement du service.

En marge, pour l'année 2023 il sera nécessaire d'acquérir :

- Un nouveau véhicule en remplacement de la location d'un CITROEN BERLINGO arrivant à son terme (30 000 euros).
- Un nettoyeur haute pression et un aspirateur nécessaires à l'entretien des véhicules (550 euros)
- Un pistolet automatique supplémentaire dans le cadre d'un futur recrutement (1 200 euros)

Sont également prévus au budget 2023 :

- ☞ Les formations théoriques et techniques du personnel
- ☞ Les formations dans le cadre de la dotation en armement de catégorie B1 (13 500 euros)
- ☞ Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel, LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc....)



☞ L'habillement du personnel

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 123 000 euros.

Communication

L'objectif principal de la communication mise en œuvre à la CCST est de mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, de promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts et services de ce territoire en développant une image positive et attractive.

Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs réalisations.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme d'actions 2023.

Prévisions 2023 :

Dépenses de fonctionnement : 201 480 €

Dépenses d'investissement : 21 300 €

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2023 :

1/ Publications

⑩ Magazine Écho du Sud Territoire

Compte tenu notamment de l'augmentation du prix du papier, il est proposé en 2023 de publier 2 numéros : l'un au printemps (avril-mai) et l'autre à l'automne (novembre).
Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 11 500 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

→ **2 numéros de l'Écho du Sud pour un budget prévisionnel de 18 500 € TTC (coûts d'impression et de distribution inclus).**

⑩ Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts magazine, publi-reportages notamment.

→ **Budget prévisionnel de 10 000 € TTC.**

2/ Partenariats de communication

⑩ Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial

MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Âne (Suarce).

→ **Budget prévisionnel de 53 000 € TTC.**

⑩ Autres partenariats de communication

En fonction des manifestations ayant lieu en 2023, notamment les 350 ans des Forges à Grandvillars, un budget complémentaire est proposé.

→ Budget prévisionnel de 12 000 € TTC.

⑩ Festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire

Il est proposé de maintenir en 2023 cette manifestation qui participe à l'attractivité du Sud Territoire, dans un format à définir.

→ Budget prévisionnel de 44 430 € TTC.

3/ Développement des outils

- ⑩ Pour accompagner l'ensemble des actions de communications, il est proposé la réalisation, par des professionnels de reportages photos (vues aériennes notamment) et d'une vidéo de présentation du territoire.

→ Budget prévisionnel de 6 500 € TTC.

4/ Achat de matériel

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO et afin de couvrir et / ou organiser des événements à l'échelle du Sud Territoire, il est proposé plusieurs achats : matériel de sonorisation (800 €) et matériel permettant la captation de vidéo/photos (1 500 €).

→ Budget prévisionnel de 4 800 € TTC.

5/ Communication touristique

Plusieurs actions de communication en matière de tourisme sont prévues en 2023 :

- Edition de cartes postales – 500 €
- Réédition brochures de randonnées – 2 500 €

Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de **3 025 €** en dépenses de fonctionnement.
- Entretien des sentiers (5000 € en fonctionnement) et rénovation et réfection de certains panneaux : Budget provisoire de **9 000 €** (investissement).
- Un tracé a été étudié pour réunir les sites de Brebotte – Joncherey – Courtelevant - Chavanatte ce qui devrait générer un investissement de conception et signalisation pour lequel est prévu une enveloppe de dépenses de **10 000 €**.

Développement touristique / Convention Belfort Tourisme

- Après l'acquisition du camping de JONCHEREY (160 000 €), la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation et modernisation serait de **120 000 € TTC**.
- Partenariat avec Belfort Tourisme (base A-1) **8 000 €**

Commerce

Boutique à l'Essai

- Suite à l'acquisition d'une cellule de 120 M² à Beaucourt (**60 000 €**) des travaux sont à prévoir de l'ordre de **120 000 € TTC**. Il est à noter que les subventions dans le cadre de l'AMI bourgs-centres Région BFC et la DETR permettraient de couvrir une partie de cette dépense (20 000 euros AMI -49 650 € DETR)

Plateforme commerciale / Partenariat CCI

- Prévoir un forfait maintenance de **2 000 €**
- Un éventuel abondement de **5 000 €** pour une opération Intercommunale.
- Convention avec la CCI (sur 4 ans) **10 000 € / an**

Marché du Terroir

- Prestation animation enfant (FestivLoc), tarifs 2022 de l'ordre de **200 €** par marché, prévoir environ **1 600 €**.

Développement économique

SEM Sud Développement

Principal outil mis en place par la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence économique, la Société d'économie mixte Sud Développement poursuit ses activités de restructuration et de réalisation d'immobilier à destination des entreprises. Elle dispose désormais d'un parc immobilier d'environ 45 000 m², qui a permis de répondre à des besoins importants, à travers la restructuration de plusieurs sites anciens et la réalisation de bâtiments neufs.

Le Conseil communautaire a délibéré sur l'augmentation de capital nécessaire à l'apport des fonds propres indispensables à la poursuite des investissements de la société, étant entendu que la règle générale veut que les nouveaux investissements soient couverts en moyenne par 20% de fonds propres et 80% de concours bancaires.

L'augmentation programmée du capital social porte sur un montant de 5 460 000 €, dont 837 300 € à la charge de la Communauté de communes pour 2023.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités 2023

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **43 000,00 € HT soit 51 600 € TTC**. Cette somme comprend principalement l'entretien des zones d'activités du Technoparc à Delle et des Popins à Beaucourt ainsi que le parking de covoiturage à Delle

pour un montant de **12 448 € HT soit 14 937,60 € TTC**, l'entretien + analyse eau sortie séparateurs hydrocarbures – bassin du Technoparc : **5 241,00 € HT soit environ 6 290 € TTC** et l'entretien des voiries sur les trois zones (Popins, Technoparc et Pellerie).

En investissement prévoir :

L'aménagement de parcelles sur le Technoparc et une nouvelle signalétique sur les Popins et le Technoparc le tout pour un montant estimatif de **50 000 € HT soit 60 000 € TTC**.

Les soutiens financiers à nos partenaires 2023 :

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2023 à hauteur de **60 000 €** les partenaires suivants : l'ADNFC, le MEDEF et la mission locale (30 000 € pour l'ADN FC, 10 000 € pour le MEDEF et environ 20 000 € pour la mission locale).

Convention partenariat ESTA – programme « CAP AU SUD » renouvellement pour l'année 2023

Financement de la première année d'un étudiant : **5 900 € TTC**

Convention partenariat avec le GRETA

Financement dans le but d'ouvrir au Lycée Ferry, une formation destinée aux adultes pour obtenir un brevet des métiers d'art. (20 000 € prévus sur 2023)

Construction d'une maison du terroir :

La Collectivité soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

La maison du terroir sera implantée à Vellescot.

Après les travaux de construction et gros œuvre qui se sont déroulés tout au long de l'année 2022, le bâtiment devrait être livré au printemps 2023.

Les dépenses d'investissement à prévoir sur cette année se montent à **50 000 € HT soit 60 000 € TTC** pour l'aménagement intérieur du bâtiment et la signalétique.

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises 2023

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de **80 000 €** est prévue cette année.

Les grandes lignes du BP 2023- BUDGET GENERAL

En fonctionnement : 13 665 644.00 € en dépenses et 14 913 308.98 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 011	Charges à caractère général	956 800.00
Chap 012	Charges de personnel	4 178 000.00
Chap 014	Atténuation de produits	3 942 343.00
<i>Dont notamment</i>	Compensations versées aux communes	3 802 343.00
Chap 042	Amortissement	852 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	2 143 101.00
<i>Dont notamment</i>	SDIS	1 248 701.00
	Fonds de concours de solidarité	349 500.00
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 336 400.00
Total des dépenses de fonctionnement		13 665 644.00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 002	Résultat reporté (2022)	1 187 950.98
Chap 042	Amortissement de subventions	155 200.00
Chap 70	Produits des services...	3 105 200.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	2 704 000.00
	Participation communes service PM	123 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	220 000.00

Chap 73	Impôts et taxes	7 523 066.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 816 192.00
Chap 75	Autres produits de gestion courante	94 000.00
Chap 77	Produits exceptionnels	21 700.00
Total des recettes de fonctionnement		14 913 308.98

En investissement : 7 078 735.93 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 040	Amortissement de subventions	155 200.00
Chap 16	Emprunts	697 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	1 340 067.19
Chap 21	Immobilisations corporelles	602 623.74
Chap 23	Immobilisations en cours	2 838 981.00
Chap 26	Participations et créances	837 500.00
Chap 27	Autres immobilisations	369 400.00
Dont Restes à réaliser 2022 dépenses pour info		1 750 095.53
Total des dépenses d'investissement		7 078 735.93

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2022)	32 414.54
Chap 024	Produits de cession	610 000.00
Chap 13	Subventions	2 324 343.75

Chap 040	Amortissement	852 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers dont 1068	1 199 477.34
Chap 16	Emprunts	2 002 500.00
Dont Restes à réaliser 2022 recettes pour info		1 254 543.75
Total des recettes d'investissement		7 078 735.63

BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS

Les grandes lignes du BP 2023 – Eco-Village du Verchat

Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	107 713.07 €	49 703.36 €	58 009.71 €
Investissement	73 623.38 €	73 623.38 €	0 €
Résultat général de l'exercice			58 009.71 €

Les grandes lignes du BP 2023 – Pôle touristique Brebotte

Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	24 000.00 €	24 000.00 €	0 €
Investissement	1 483 763.93 €	1 483 763.93 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe Zac des Chauffours

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2023 se montent à **89 200 €** et intègrent principalement le report de résultat de l'année 2022 pour un montant de **10 435,25 €** les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de **13 500 €** ainsi que des frais d'aménagement et d'entretien de terrain et la taxe foncière.

La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée par une **vente de 15 000 m2 de foncier à un porteur de projet pour la somme de 369 900 €**.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement les **dépenses d'investissement** se montent à **89 500 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital. Les recettes d'investissement proviennent quant à elles du report de résultats de l'année 2022 pour un montant de **10 435,25 €**

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	1 772 561,10 €	1 772 561,10 €	0 €
INVESTISSEMENT	1 680 296,35 €	1 478 661,10 €	+ 201 635,25 €
Résultat général de l'exercice			+ 201 635,25 €

Les grandes lignes du BP 2023 hors variation de stock

En fonctionnement : 89 200 € en dépenses et 369 900 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 002	Résultat reporté (2022)	10 435,25
Chap 011	Charges à caractère général	65 264,75
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	40 000,00
	<i>615221 – Entretien des bâtiment publics</i>	1 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	16 164,75
	<i>617 – Etude et recherche</i>	1 000,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	7 000,00
	<i>6228 – Divers – Electricité</i>	100,00
Chap 66	Charges financières – 6611 intérêts	13 500,00
Total des dépenses de fonctionnement		89 200,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 70	Produits des ventes	369 900,00
Total des recettes de fonctionnement		369 900,00

En investissement : 89 500,00 € en dépenses et 10 435,25 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées - 1641 - Emprunts	89 500,00
Total des dépenses d'investissement		89 500,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2022)	10 435,25
Total des recettes d'investissement		10 435,25

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe Zac de l'Allaine

Le montant prévisionnel de la **section dépenses d'investissement pour 2023** est de **182 548€** correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de **65 000 €** et aux aménagements du bâtiment pour un montant de **100 000 €**

Les recettes d'investissement pour un montant total de **399 062,96 €** proviennent essentiellement, quant à elles, du report de résultat 2022 pour un montant de **101 147,96 €**, de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **101 400 €** et du produit de cession de la cellule lot n° 14 à la SCI LAROSS pour un montant de **191 515 € HT**.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à **154 900 €**. Ce montant correspond principalement au remboursement d'emprunt pour **32 000 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **10 000 €**, à la taxe foncière pour **8 700 €**, à la dotation aux amortissements pour un montant de **101 400 €**, au paiement des fluides (énergie, eau) et à l'assurance multirisque.

Les recettes de fonctionnement en 2023 proviennent, quant à elles des produits de location des différentes cellules pour un montant de **105 000 €** et d'un concours du Budget Général à hauteur de **37 352 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	154 900,00 €	154 900,00 €	0 €
Investissement	399 062,96 €	182 548,00 €	+ 216 514,96 €
Résultat général de l'exercice			+ 216 514,96 €

Les grandes lignes du BP 2023

En fonctionnement : 154 900 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 011	Charges à caractère général	20 900,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	100,00
	<i>60632 – Fourniture de petits équipements</i>	500,00
	<i>614 – Charges locatives (copropriété)</i>	10 000,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	1 500,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	8 700,00
Chap 66	Charges financières	32 600,00
<i>Dont notamment</i>	<i>66111 - intérêts</i>	32 000,00
	<i>66112 – Rattachement intérêts courus non échus</i>	600,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	101 400,00
Total des dépenses de fonctionnement		154 900,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 75	Autres produits de gestion courante – 752 Revenus de l'immeuble	105 000,00
Chap 77	Produits exceptionnels	49 900,00
<i>Dont notamment</i>	<i>774 Subvention du BG</i>	37 352,00
	<i>777 Reprise de subventions</i>	12 548,00
Total des recettes de fonctionnement		154 900,00

En investissement : 182 548 € en dépenses et 399 062,96 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	100 000,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641 Emprunts</i>	<i>65 000,00</i>
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	<i>5 000,00</i>
Chap 13	13911 Reprise de subventions	12 548,00
Total des dépenses d'investissement		182 548,00

Les principaux postes de recettes sont :

001	Résultat reporté (2022)	101 147,96
Chap 024	Produit de cession – vente lot n° 14	191 515,00
Chap 040	28132 - Amortissement	101 400,00
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	5 000,00
Total des recettes d'investissement		399 062,96

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe Zac des Grands Sillons

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, **les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2023 se montent à **265 955,18 €** et intègrent principalement le report de résultat de l'année 2022 pour un montant de **211 155,18 €** les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la ZAC courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) pour un montant de **12 500 €** ainsi que des frais d'aménagement et d'entretien de la ZAC pour un montant de **35 000 €** et la taxe foncière d'un montant de **6 300€**.

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles d'une vente de 600 m² à un porteur de projet pour la somme de **15 000 €** et d'un concours du budget général pour un montant de **260 555,18 €** se décomposant ainsi :

- 211 155,18 € en compensation du déficit reporté,
- 17 300 € en compensation des dépenses d'entretien annuel ;
- 32 100 € en compensation de la moins-value correspondant à la différence entre le coût de revient du terrain et le prix de vente.

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement **les dépenses d'investissement** se montent à **79 000 €**. Cette somme correspond au remboursement du capital. **Les recettes d'investissement** proviennent quant à elles du report de résultats de l'année 2022 pour un montant

de **211 155,18 €** et d'une avance du Budget Général pour un montant de **69 400 €**.

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	760 337,48 €	760 337,48 €	0 €
INVESTISSEMENT	762 437,48 €	551 282,30 €	+ 211 155,18 €
Résultat général de l'exercice			+ 211 155,18 €

Les grandes lignes du BP 2023 hors variation de stock

En fonctionnement : 265 955,18 € en dépenses et 275 555,18 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 002	Résultat reporté (2022)	211 155,18
Chap 011	Charges à caractère général	42 300,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>605 – Achat de matériels-Equipements et travaux</i>	25 000,00
	<i>61521–Terrain (servitude passage réseaux sous voie ferrée)</i>	150,00
	<i>615221 – Entretien des bâtiments publics</i>	5 000,00
	<i>615231 - Entretien et réparation voirie</i>	5 000,00
	<i>617 – Etude et recherche</i>	350,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	6 300,00
	<i>6228 – Divers – Electricité</i>	500,00
Chap 66	Charges financières – 6611 intérêts	12 500,00
Total des dépenses de fonctionnement		265 955,18

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	260 555,18
<i>Dont notamment :</i>	<i>774 - Compensation déficit reporté</i>	211 155,18
	<i>774 – Compensation dépenses d'entretien</i>	17 300,00
	<i>774 – Compensation subvention moins-value vente terrain</i>	32 100,00
Chap 70	Produits des services du Domaine et vente diverses	15 000,00
Total des recettes de fonctionnement		275 555,18

En investissement : 79 000 € en dépenses et 280 555,18 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées – 1641 Emprunts	79 000,00
Total des dépenses d'investissement		79 000,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2022)	211 155,18
Chap 16	168751 - Avance versée par le Budget Général	69 400,00
Total des recettes d'investissement		280 555,18

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe Pôle médico-tertiaire

Le montant prévisionnel de la **section dépense d'investissement pour 2023** est de **28 099,18€** correspondant principalement au remboursement de capital pour un montant de **21 500 €** ainsi qu'aux travaux restant à réaliser et des imprévus le tout évalué à **6 599,18 €**

Les **recettes d'investissement** proviennent quant à elle du report de résultat de l'année 2022 pour **7 099,18 €**, de l'amortissement de l'immeuble pour un montant de **21 000 €**.

Les **dépenses de fonctionnement** prévisionnelles s'élèvent à **37 780 €**. Ce montant correspond principalement à la dotation aux amortissements pour un montant de **21 000 €**, au remboursement d'emprunt pour **9 000 €**, aux frais de copropriété pour la somme de **3500€**, à la taxe foncière pour **2 500 €** et enfin au paiement des fluides (énergie, eau), des ICNE et de l'assurance multirisque pour le bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement en 2023** proviennent, quant à elles, d'un concours du Budget Général à hauteur de **37 780 €** et ce afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	37 780,00 €	37 780,00 €	0 €
Investissement	28 099,18 €	28 099,18 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

Les grandes lignes du BP 2023

En fonctionnement : 37 780 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 011	Charges à caractère général	7 080,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	500,00
	<i>614 – Charges locatives et de copropriété</i>	3 500,00
	<i>615221 – Entretien bâtiment</i>	130,00
	<i>63512 - Taxe foncière</i>	2 500,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	350,00
Chap 66	Charges financières	9 700,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>66111 intérêts</i>	9 000,00
	<i>66112 – Rattachement des intérêts courus non échus</i>	700,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	21 000,00
Total des dépenses de fonctionnement		37 780,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	37 780,00
Total des recettes de fonctionnement		37 780,00

En investissement : 28 099,18 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	6 599,18
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	21 500,00
Total des dépenses d'investissement		28 099,18

Les principaux postes de recettes sont :

Note de présentation BP 2023

Chap 001	Résultat reporté (2022)	7 099,18
Chap 040	28132 -Amortissement	21 000,00
Total des recettes d'investissement		28 099,18

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe bâtiment relais des Chauffeurs

Les dépenses d'investissement du budget 2023 se montent à **60 833,68 €** et comprennent principalement le remboursement du capital pour la somme de **45 000 €**. Les recettes d'investissement couvrent la totalité des dépenses et proviennent quant à elles principalement de l'amortissement de l'immeuble et du report de résultat de l'année précédente.

Le budget présentera pour 2023 une **section dépenses de fonctionnement à hauteur de 79 900 €** intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de **18 500 €**, la dotation aux amortissements pour un montant de **46 200 €**, la taxe foncière de **9 000 €**, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz), les ICNE, l'assurance multirisque pour le bâtiment ainsi qu'une enveloppe pour l'entretien et les réparations du bâtiment.

Les **recettes de fonctionnement** proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de **73168€** environ et d'un concours du Budget Général pour un montant de **6 732 €** afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Vu l'exposé du rapporteur,

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	79 900,00 €	79 900,00 €	0 €
Investissement	60 833,68 €	60 833,68 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

Les grandes lignes du BP 2023

En fonctionnement : 79 900 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 002		/
Chap 011	Charges à caractère général	14 000,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>60 611 - Eau et assainissement</i>	100,00
	<i>60 612 - Energie - Electricité</i>	200,00
	<i>61521 - Entretien et réparation terrain</i>	1 000,00
	<i>615221 – Entretien bâtiment</i>	2 000,00

	<i>63512 - Taxe foncière</i>	9 000,00
	<i>6161 – Assurance multirisque</i>	1 700,00
Chap 66	Charges financières	19 700,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>66111 – Intérêts réglés à l'échéance</i>	18 500,00
	<i>66112 - ICNE</i>	1 200,00
Chap 042	Dotations aux provisions – 6811 amortissements	46 200,00
Total des dépenses de fonctionnement		79 900,00

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 75	Autres produits de gestion courante – 752 Revenus de l'immeuble	73 168,00
Chap 77	Produits exceptionnels - 774 Subvention du BG	6 732,00
Total des recettes de fonctionnement		79 900,00

En investissement : 60 833,68 € en dépenses et en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 21	Immobilisations corporelles - 2132 Immeuble de rapport	11 833,68
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	49 000,00
<i>Dont notamment :</i>	<i>1641 Emprunts</i>	45 000,00
	<i>165 Dépôts et cautionnements</i>	4 000,00
Total des dépenses d'investissement		60 833,68

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 001	Résultat reporté (2022)	10 633,68
Chap 040	28132 -Amortissement	46 200,00
Chap 16	165 - Dépôts et cautionnements	4 000,00
Total des recettes d'investissement		60 833,68

Les grandes lignes du BP 2023 – Budget annexe UDD

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 se montent à **2 000 €** et correspondent aux frais d'assurances pour le site dès son acquisition.

La section **recettes de fonctionnement** sera alimentée par une recette **du Budget Général** pour un montant de **2 000 €**.

Les dépenses d'investissement se montent à **2 000 000 €**. Cette somme correspond aux frais d'insertion (20 000 €), à l'acquisition du site pour un montant de 200 000 €, la 1^{ère} phase de travaux pour 1 780 000 €. **Les recettes d'investissement** de **2 000 000 €** proviennent quant à elles d'un emprunt pour 1 825 529 € et une subvention du fonds friches pour un montant de 174 471 €.

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0 €
INVESTISSEMENT	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

BUDGET ANNEXE EAU

A la section de fonctionnement, en dépenses :

☒ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle technique de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-Président chargé de l'eau potable, **une somme de 550 000 € est à inscrire au chapitre 012,**

☒ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure d'adduction d'eau et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (entretien et réparation réseau, entretien et réparation bâtiment), la redevance pollution, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment) **une somme de 1 114 845 € est à inscrire au chapitre 011,**

☒ vu la redevance pollution à verser à l'Agence de l'Eau, **une somme de 305 000 € est à inscrire au chapitre 014,**

☒ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 160 000 € est à inscrire au chapitre 66,**

☒ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 554 625€ est à inscrire au chapitre 042,**

☒ vu les annulations de titres, **une somme de 30 000 € est à inscrire au chapitre 67,**

☒ vu les provisions pour risques et charges, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 68.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

☒ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés sur les cinq dernières années, le prix inchangé de l'eau au 1^{er} janvier 2023, l'encaissement des redevances pollution et prélèvement pour le compte de l'Agence de l'Eau, la prévision de prestations des branchements neufs pour les nouveaux abonnés **une somme de 2 325 000 € est à inscrire au chapitre 70,**

☒ vu les recettes diverses, générées par exemple par l'occupation du château de Delle par TDF et le remboursement de TICFE, des **sommes respectivement de 17 226 € et 2 600 € sont à inscrire aux chapitres 75 et 77.**

A la section d'investissement, en dépenses :

☒ vu les restes à réaliser 2022 (463 172,99 €) et vu le programme des nouveaux travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- Les renouvellements de conduites,
 - rue Principale à Faverois,
 - route de Courcelles à Florimont,
- La réhabilitation complète du réservoir de Croix,
- L'extension du système de pré localisation des fuites à Beaucourt,
- L'achat de compteurs équipés pour la relève à distance,
- L'achat d'une désherbeuse.

▣ des sommes respectivement de 55 585 € et 1 487 737,99 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21,

▣ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 216 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

▣ vu la dotation aux amortissements, **la somme de 554 625€ est à inscrire au chapitre 040,**

▣ vu les subventions (DETR), **une somme de 402 079€ est à inscrire au chapitre 13,**

▣ vu l'emprunt, **la somme de 600 000€ est à inscrire au chapitre 16.**

Ainsi, le budget 2023 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 149 234,39 €	2 748 470,00 €	400 764,39 €
Investissement	2 058 468,64 €	1 905 912,51 €	152 556,13 €
Résultat général de l'exercice			583 320,52 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2023 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général avec notamment	1 114 845,00 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	240 000 €
6062	Produit de traitement	8 000 €
6063	Petit équipement	40 000 €
6066	Carburant	21 000 €
61521	Entretien et réparation bâtiment	20 000 €
61521	Entretien, réparation réseaux	470 000 €
6155	Maintenance matériel roulant	10 000 €
617	Etudes (analyses)	50 000 €
6287	Remboursement de frais	120 000 €
6371	Redevance versée aux agences de l'eau pour prélèvements d'eau	65 000 €

Chap. 012	Charges de personnel	550 000,00 €
Chap. 014	Reversement Agence redevance pollution	305 000,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
Chap. 023	Virement à l'investissement	0,00 €
Chap. 042	Amortissements	554 625,00 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	15 000,00 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	160 000,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	9 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 748 470,00 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2022)	782 818,87 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	21 589,52 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 325 000,00 €
70111	Vente d'eau aux abonnés	1 920 000 €
701241	Redevance pour pollution	305 000 €
704	Travaux (branchements neufs)	100 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	0,00 €
Chap. 75	Autres produits	17 226,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	2600,00 €
Total des recettes de fonctionnement		3 149 234,39 €

Image synthétique du BP 2023 par section et chapitre		
Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2022)	0,00 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	1 000,00 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	21 589,52 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	60 000,00 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	216 000,00 €
Chap. 20	Études dont	55 585,00 €
Restes à réaliser 2022		34 935,00 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	1 487 737,99 €
Restes à réaliser 2022		428 237,99 €

Chap. 23	Immobilisations en cours (travaux)	50 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 905 912,51€
En recettes		
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté (2022)	441 764,63 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement	0,00 €
Chap. 040	Amortissements	554 625,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	60 000,00 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chap. 13	Subventions	402 079,01 €
Chap. 16	Emprunts	600 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	0,00 €
		2 058 468,64 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la section de fonctionnement, en dépenses :

☑ vu le personnel affecté aux missions du service assainissement, le personnel mutualisé en charge de l'accueil et de la facturation sur le pôle technique de Grandvillars et de la comptabilité et de la gestion des ressources humaines au niveau du siège de Delle et la prise en charge des indemnités du vice-président délégué, **une somme de 500 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

☑ **vu la crise énergétique et la forte inflation** sur les achats de produits de traitements, les charges d'exploitation (électricité, carburant, téléphonie, assurances, analyses d'autosurveillance, etc.), les travaux d'entretien nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure ainsi que les différents marchés de travaux (réseaux et stations) ou de prestations de services (gestion des boues de STEP, télégestion, informatique, EU Fêche sur PMA), **une somme de 1 033 400 € est à inscrire au chapitre 011.**

☑ vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 155 000 € est à inscrire au chapitre 014.**

☑ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes et **l'augmentation des taux, une somme de 200 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

☑ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 792 000 € est à inscrire au chapitre 042.**

☑ vu la participation aux frais de fonctionnement de la station de Montreux-Château, au remboursement d'un emprunt concernant des travaux de réseau pluvial sur Fêche l'Eglise, ainsi que les annulatifs de factures, **une somme de 50 000 € est à inscrire au chapitre 67.**

☑ Vu les incertitudes économiques actuelles, **aucune somme n'est inscrite au chapitre 023** pour le virement à section d'investissement afin de conserver des capacités.

A la section de fonctionnement, en recettes :

vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés ces dernières années et nos différents projets, le prix de la redevance assainissement (1,84 € HT/m³), le montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau (0,16 € HT/m³), la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la redevance Participation à l'Assainissement Collectif, **une somme de 1 875 000 € est à inscrire au chapitre 70.**

vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), **une somme de 120 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

un montant de 262 000 € est à inscrire au chapitre 042 pour les amortissements de subventions.

A la section d'investissement, en dépenses :

vu les restes à réaliser 2022 (1 331 626,37 €) et vu le programme des travaux envisagés pour 2023 correspondant notamment :

- à la fin des maîtrises d'œuvre, des études et des travaux pour la création de la STEP et réseaux de Froidefontaine, de création du bassin d'orage et de la réhabilitation de la STEP de Beaucourt et indemnités inflations soit 1 768 000 €,

- à la mise en séparatif (travaux et maîtrise d'œuvre) sur Florimont tranche 2 pour 520 000 €,

- à la réhabilitation des réseaux sur Faverois et une mise en séparatif pour 1 000 000 €,

- à la réalisation des réseaux d'assainissement sur Brebotte (transfert et partie intra.) pour 1 250 000 €,

- des petits travaux sur les équipements et matériels pour 130 600 €, **des sommes respectivement de 6 000 € et 4 727 229,21 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.**

vu les capitaux d'emprunts à rembourser déjà contractés, **une somme de 279 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

vu les travaux envisagés et les avances à payer, **une somme de 50 000 € est à inscrire au chapitre 23.**

A la section d'investissement, en recettes :

vu les restes à réaliser 2022 (1 718 152,50 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR notamment), **une somme de 2 818 152,50 € est à inscrire au chapitre 13.**

vu les explications données en fonctionnement au chapitre 023, **aucune somme n'est inscrite au chapitre 021,**

vu les travaux envisagés, **1 450 000 € correspondant à un emprunt sont à inscrire au chapitre 16,**

vu la dotation aux amortissements, **une somme de 792 000 € est à inscrire au chapitre 040,**

une somme de 20 000 € est à inscrire au chapitre 041 pour les opérations patrimoniales,

une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 23 pour les immobilisations en cours.

Ainsi, le budget 2023 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 775 187,15 €	3 225 187,15 €	450 000 €
Investissement	5 344 229,21 €	5 344 229,21 €	0 €
Résultat général de l'exercice			450 000 €

De manière synthétique et détaillée :

Image synthétique du BP 2023 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	1 033 400 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	320 000 €
6062	Produits de traitement	130 000 €
6152	Entretien et réparation de biens immobiliers	250 000 €
6226	Honoraires (STEP Badevel-Fêche)	35 000 €
6228	Contrat gestion des boues	80 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	500 000 €
Chap. 014	Reversement redevance modernisation réseaux de collecte	155 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	24 787,15 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	0 €
Chap. 042	Dotations aux amortissements	792 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	10 000 €
Chap. 66	Remboursement des intérêts d'emprunts	200 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	50 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	10 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 775 187,15 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	967 087,15 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	262 000 €

Chap. 70	Ventes de produits dont		1 875 000 €
70611	Redevance assainissement	1 500 000 €	
704 + 70128	Travaux (branchements neufs) et redevance PAC (Participation AC)	245 000 €	
706121	Redevance modernisation des réseaux	130 000 €	
Chap. 74	Subventions d'exploitation		120 000 €
Chap. 75	Autres produits		100 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		1 000 €
Total des recettes de fonctionnement			3 225 187,15 €

Section d'investissement			
En dépenses			
Chap. 040	Amortissements de subventions		262 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales		20 000 €
Chap. 16	Remboursement des capitaux d'emprunts		279 000 €
Chap. 20	Frais d'études		6 000 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles (travaux) dont		4 727 229,21 €
Restes à réaliser 2022		1 331 626,37 €	
Chap. 23	Immobilisations (avances)		50 000 €
Total des dépenses d'investissement			5 344 229,21 €
En recettes			
Chap. 001	Résultat d'exploitation reporté		254 076,71 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement		0 €
Chap. 040	Dotations aux amortissements		792 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales		20 000 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau, DETR) dont		2 818 152,50 €
Restes à réaliser 2022		1 718 152,50 €	
Chap. 16	Emprunts		1 450 000 €
Chap. 23	Immobilisations en cours		10 000 €
1068	Réserves		0 €
Total des recettes d'investissement			5 344 229,21 €

BUDGET ANNEXE SPANC

A la section de fonctionnement, en dépenses :

☑ Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d'élu. Une somme de **15 000 €** est affectée *au chapitre 012*.

☑ Une somme de **24 000 €** est affectée *au chapitre 011* pour l'entretien de systèmes d'assainissement autonome (marché en cours de réattribution) sur demande des particuliers ainsi que pour l'acquisition de matériels pour les contrôles de terrain (soit 4 000 €).

☑☑ Une somme de **50 000 €** est affectée *au chapitre 65* pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation et pour les ANV. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

☑☑ Une somme de **2 000 €** est affectée aussi *au chapitre 67* pour des titres annulés sur les années antérieures et pour les charges exceptionnelles.

A la section de fonctionnement, en recettes :

☑ Une somme de **20 000 euros** est affectée *au chapitre 70* pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome, et pour le paiement des frais de diagnostics ANC.

☑ Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de **50 000 euros** est inscrite *au chapitre 74*.

De manière synthétique, le budget 2023 se présente en dépenses et recettes de fonctionnement de la manière suivante :

Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général (prestations vidanges)	24 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	15 000 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante dont :	50 000 €
Art. 654	Perte sur créance irrécouvrable (ANV)	500 €
Art. 658	Reversement aides Agence de l'eau	47 500 €
Art. 6518	Redevances logiciel	2 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		91 000 €
En recettes		

Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	41 477,11 €
Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles	20 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation	50 000 €
Total des recettes de fonctionnement		111 477,11 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

A la section de fonctionnement, en dépenses :

☑ *vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions, une somme de 2 239 986.84 € est à inscrire au chapitre 011.*

☑ *vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel du siège de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, une somme de 1 000 000.00 € est à inscrire au chapitre 012.*

☑ *vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 19 000.00 € est à inscrire au chapitre 66.*

☑ *vu les dotations aux amortissements prévues, une somme de 305 298.35 € est à inscrire au chapitre 042.*

A la section de fonctionnement, en recettes :

☑ *vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, une somme de 2 767 800.00 € est à inscrire au chapitre 70.*

☑ *vu les soutiens versés par les éco-organismes, une somme de 582 913.59 € est à inscrire au chapitre 74.*

☞ *Vu l'excédent reporté 2022 une somme de 276 429.78 € est à inscrire au chapitre 002.*

A la section d'investissement, en dépenses :

- *vu les restes à réaliser 2022 (66 511.20 €)*
- *vu l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'acquisition de bennes pour la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition de bacs, la somme de 323 742.42 € est à inscrire au compte 21.*
- *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 94 256.06 € est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

☑ *vu le FCTVA, la somme de 20 000 € est à inscrire au chapitre 10.*

☑ *vu la dotation aux amortissements, une somme de 305 298.35 € est à inscrire au chapitre 040.*

☞ Vu le solde d'exécution de 2022, **une somme de 193 210.13 €** est à inscrire au **001**.

Ainsi, le budget 2023 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de **62 458.18 €** et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 647 743.37 €	3 585 285.19 €	62 458.18 €
Investissement	518 508.48 €	518 508.48 €	0 €
Résultat général de l'exercice			62 458.18 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2023 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère générale dont	2 239 986.84 €
611	Traitement des déchets	1 824 384.24 €
61551	Entretien matériel roulant	85 000.00 €
6066	Carburant	110 000.00 €
Chap. 012	Charges de personnel	1 000 000.00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	10 000.00 €
Chap. 042	Amortissements	305 298.35 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	6 000.00 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	19 000.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	5000.00 €
Chap. 68	Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 585 285.19 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2022)	276 429.78 €
Chap.042	Opération d'ordre de transfert entre section	10 000.00 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 767 800.00 €
703	Vente de matériaux	195 000.00 €
706	Participation des usagers	2 572 800.00 €

707	Ventes de marchandises	300.00 €	
Chap. 74	Subvention d'exploitation		582 913.59 €
Chap. 75	Autres produites de gestion courante		6800 €
Chap. 76	Produits financiers		0.00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		3 800.00 €
Total des recettes de fonctionnement			3 647 643.37 €

Section d'investissement			
En dépenses			
Chap. 020	Dépenses imprévues		20 000 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		10 000 €
Chap.10	Dotations....		1 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts		94 256.06 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles		391 421.42 €
Dont restes à réaliser 2022 pour info		66 511.20 €	
Total des dépenses d'investissement			518 508.48 €
En recettes			
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2022)		193 210.13 €
Chap. 040	Amortissements		305 298.35 €
Chap. 10	FCTVA		20 000 €
Chap.13	Subvention d'investissement		0.00 €
Chap. 16	Chap. 13 Emprunts et dettes assimilés		0.00 €
Dont restes à réaliser 2022		0 €	
Total des recettes d'investissement			518 508.48 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI

A la section de fonctionnement, en dépenses :

- Vu les charges d'exploitation (frais d'animation, communication, études SAGE Allan et PAPI de l'Allan, entretiens divers, frais de fonctionnement généraux mutualisés, frais de télécommunication, publicité, etc.), **une somme de 35 250 € est à inscrire au chapitre 011.**
- Vu le personnel affecté aux missions de la compétence GEMAPI (un chargé de missions et un technicien) ainsi que les indemnités concernant un éventuel personnel extérieur (indemnités élus et/ou étudiants), **une somme de 114 000 € est à inscrire au chapitre 012.**

- Vu le reversement de taxes GEMAPI (Impôts) qui sera réalisé, **une somme de 3 000 € est à inscrire au chapitre 014.**
- Vu les investissements à réaliser, **une somme de 578 040 € est à virer vers la section d'investissement au chapitre 023.**
- Vu les conventionnements signés, **une somme de 11 000 € est à inscrire au chapitre 65.**
- Vu les charges financières liées aux emprunts contractés (intérêts), **une somme de 5 400 € est à inscrire au chapitre 66.**
- Vu les subventions exceptionnelles à verser dans le cadre des différents projets à venir au fur et à mesure de l'avancée dans l'année 2023, **une somme de 1 100 € est à inscrire au chapitre 67.**
- Vu les amortissements à réaliser, **une somme de 10 500 € est à inscrire au chapitre 042.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

- Vu les recettes de la taxe GEMAPI instituée et fixée à un produit global de 290 000 €, **une somme de 290 000 € est à inscrire au chapitre 73.**
- Vu les subventions liées à aux opérations portées en 2023, **une somme de 10 000 € est à inscrire au chapitre 74.**
- Vu le résultat de fonctionnement reporté, **une somme de 518 341.30 € est à inscrire au chapitre 002.**
- Vu les subventions exceptionnelles, **une somme de 11 680 € est à inscrire au chapitre 77.**

A la section d'investissement, en dépenses :

- Vu la ré-imputation d'une subvention en investissement (qui avait été perçue auparavant (2019) en fonctionnement), **une somme 4 875 € est à inscrire au chapitre 13.**
- Vu les emprunts réalisés ou à réaliser, **une somme 13 500 € est à inscrire au chapitre 16.**
- Vu les études à réaliser pour :
 - Le projet de restauration de l'Allaine sur le secteur dit de la « Plaine de l'Allaine »
 - Tronçon Thiancourt-Grandvillars (maîtrise d'œuvre, études complémentaires Faune/Flore/habitats, étude complémentaire hydrogéologique, étude complémentaire des biens sans maître) estimés à 271 000 €,
 - La caractérisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle (étude de préfiguration + mise à jour/réalisation EDD du système d'endiguement + travaux de confortement éventuels de la digue estimé à 140 000 €,
 - La maîtrise d'œuvre visant à la restructuration de la ZEC (zone d'expansion de crues) à Delle, estimée à 55 000 €, **une somme totale de 466000 € est à inscrire au chapitre 20.**
- Vu les restes à réaliser concernant les travaux de restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée de la ville de Delle se montant à 222 980.06 €,

- Vu le projet de restauration morphologique de la Bourbeuse porté conjointement par SNCF Réseau, la Communauté de communes du Sud Territoire et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la participation de la CCST se monte à 108 750 €.
- Vu les investissements divers en lien avec les projets potentiels de l'année 2023 estimés à 15 000 € (notamment dans le cadre d'opportunités d'achat de terrains, etc.), **une somme totale (RAR inclus) de 346 730.06 € est à inscrire au chapitre 21.**
- Vu les opérations d'ordres de transfert entre sections, **une somme de 11 500 € est à inscrire au chapitre 040.**
- Vu les opérations patrimoniales en cours et/ou à venir, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

A la section d'investissement, en recettes :

- Vu la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AE RMC) liée aux travaux de restauration morphologique de l'Allaine dans la traversée de la ville de Delle, **une somme de 368 531 € est à inscrire au chapitre 13.**
- Vu le virement du fonctionnement, **une somme de 578 040 € est à inscrire au chapitre 021.**
- Vu les amortissements à réaliser, **une somme de 10 500 € est à inscrire au chapitre 040.**
- Vu les opérations patrimoniales en cours et/ou à venir, **une somme de 9 000 € est à inscrire au chapitre 041.**

Ainsi, le budget 2023 s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	758 290,00 €	841 521.30 €	83 231,30 €
Investissement	966 071,00 €	966 071,00 €	0 €
Résultat général de l'exercice			83 231,30 €

De manière synthétique et détaillée :

Image synthétique du BP 2023 par section et par chapitre			
Section de fonctionnement			
En dépenses			
Chap. 011	Charges à caractère général dont		35 250 €
60	Achat & variation des stocks	5 500 €	

61	Services extérieurs	19 000 €	
62	Autres services extérieurs	10 500 €	
63	Impôts taxes & versements assimilés	250 €	
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés		114 000 €
Chap. 014	Impôts et taxes		3 000 €
Chap. 023	Virement à l'investissement		578 040 €
Chap. 042	Amortissement		10 500 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante		11 000 €
Chap. 66	Charges financières		5 400 €
Chap. 67	Subventions exceptionnelles		1 100 €
Total des dépenses de fonctionnement			758 290 €
En recettes			
Chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté		518 341,30 €
Chap. 73	Impôts & taxes (taxe GEMAPI)		290 000 €
Chap. 74	Dotations, subventions & participations		10 000 €
Chap. 77	Produits exceptionnels		11 680 €
Total des recettes de fonctionnement			841 521,30 €
Section d'investissement			
En dépenses			
Chap. 001	Solde d'exécution reporté de 2022 (pour 2023)		114 465,94 €
Chap. 13	Subvention d'investissements reçues		4 875,00 €
Chap. 16	Emprunts & dettes assimilées		13 500,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles		466 000,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles		346 730,06 €
Chap. 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		11 500,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales		9 000,00 €
Total des dépenses d'investissement			966 071,00 €
En recettes			
Chap. 13	Subventions d'investissements reçues		368 531,00 €
Chap. 16	Emprunts & dettes assimilées		0 €
Chap. 021	Virement du fonctionnement		578 040,00 €
Chap. 040	Amortissements		10 500,00 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales		9 000,00 €
Total des recettes d'investissement			966 071,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

A la section de fonctionnement, en dépenses :

☑ *vu le coût de l'eau, l'électricité, le gaz, les produits de traitement et les analyses de l'eau, le matériel pour l'entretien courant des locaux, la remise en état de toutes les installations de sécurité, téléphonie, une somme de 573 450€ est à inscrire au chapitre 011.*

☑ *vu le personnel affecté au centre aquatique, une somme de 665 250 € est à inscrire au chapitre 012.*

☑ *vu le virement à la section d'investissement, une somme de 181 808.77 € est à inscrire au chapitre 023.*

☑ *une somme de 2 150 € est à inscrire au chapitre 65.*

☑ *vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, une somme de 18 600 € est à inscrire au chapitre 66.*

☑ *une somme de 100€ est à inscrire au chapitre 67.*

A la section de fonctionnement, en recettes :

☑ *vu le montant d'atténuation de charges, une somme de 3 000 € est à inscrire au chapitre 013.*

☑ *vu le montant des ventes des différentes activités de l'année antérieure, une somme de 150 000 € est à inscrire au chapitre 70.*

☑ *vu le montant F.C.T.V.A, une somme de 8 000 € est à inscrire au chapitre 074.*

☑ *vu les soutiens versés, une somme de 1 304 852.32 € est à inscrire au chapitre 77.*

A la section d'investissement, en dépenses :

- *Vu les frais d'étude pour le devenir du bassin et du parc extérieur, une somme de 60 000€ est à inscrire au compte 20.*
- *vu les restes à réaliser 2022 (25 326.80€)*
- *vu la remise en état de certaines installations, la mise en place d'un groupe froid, la somme de 229 326.80 € est à inscrire au compte 21 (hors RAR).*
- *vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, une somme de 91 700€ est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

- *vu le virement de la section de fonctionnement, la somme de 181 808.77 € est à inscrire au compte 021.*
- *Vu le montant des amortissements, la somme de 24 493.55€ est à inscrire au compte 040.*
- *Vu le montant des dotations, la somme de 31 680 € est à inscrire au compte 10.*

Ainsi, le budget 2023 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 465 852.32 €	1 465 852.32 €	0 €
Investissement	381 026.80 €	381 026.80 €	0 €
Résultat général de l'exercice			0 €

De manière synthétique, détaillée :

Image synthétique du BP 2023 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 011	Charges à caractère général dont	573 450 €
60612	Energie – électricité	420 000€
60624	Produits de traitement	13 000€
60631	Fournitures d'entretien	2 500€
60632	Fournitures de petit équipement	8 000€
60636	Vêtements de travail	1 700€
6064	Fournitures administratives	1 000€
611	Contrats de prestations	23 900€
6135	Locations mobilières	10 600€
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	40 000€
615231	Entretien et réparations voiries	8 000€
61551	Matériel roulant	100€
61558	Autres biens immobiliers	1 000€
6156	Maintenance	19 000€
6161	Assurance multirisques	3 700€
6188	Autres frais divers	9 700€
6232	Fêtes et cérémonies	360 €
6236	Catalogues et imprimés	800 €
6237	Publications	40 €
6251	Voyages et déplacements	1 500€
6262	Frais de télécommunication	3 300€
627	Frais bancaires	250€
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200€

6284	Redevances pour services rendus	1 800€	
6288	Autres services extérieurs	2 000€	
Chap. 012	Charges de personnel		665 250 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement		181 808.77 €
Chap 42	Opérations d'ordre et de transfert		24 493.55 €
Chap. 65	Autres Charges gestion courante		2 150 €
Chap. 66	Charges financières		18 600 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles		100€
Total des dépenses de fonctionnement			1 465 852.32 €
En recettes			
Chap. 013	Atténuations de charges		3 000 €
Chap.070	Ventes de produits à caractère sportif		150 000 €
Chap. 74	Dotations et participations		8 000 €
Chap. 77	Produits exceptionnelles		1 304 852.32 €
Total des recettes de fonctionnement			1 465 852.32 €

Section d'investissement			
En dépenses			
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées		91 700 €
Chap. 20	Immobilisation incorporelles		60 000€
Chap. 21	Immobilisation corporelles dont		254 653,60 €
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	160 000 €	
2158	Autres installations, matériel	7 500 €	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	25 000 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	500 €	
2184	Mobilier	5 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000 €	
2158	Outils	3 000 €	
Dont restes à réaliser 2022 pour info		25 326.80 €	
Total des dépenses d'investissement			381 026.80 €
En recettes			
Chap 001	Excédent Investissement 2022		143 044.48€

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF

Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	181 808.77€
Chap. 040	Opérations d'ordre	24 493.55 €
Chap. 10	Dotations, fonds divers	31 680 €
Total des recettes d'investissement		381 026.80 €

BP 2023**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE**

Depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est reconnue comme un principe constitutionnel donnant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Toutefois, force est de constater qu'en politique, dans le monde du travail, dans la vie de tous les jours, les inégalités hommes/femmes persistent en France.

Les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret n°2015-761 du 24 juin 2015).

La situation actuelle

En matière de ressources humaines, la Communauté de communes du Sud Territoire a toujours eu une politique garantissant l'égalité de traitement entre tous les agents.

1. Les effectifs de la collectivité par grade

Grade	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (ttes filières)	21	9	12
Adjoint administratif	5	5	0
Adjoint administratif ppal 1°classe	6	6	0
Adjoint administratif ppal 2°classe	1	0	1
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2°classe	1	0	1
Adjoint technique	17	6	11
Adjoint technique ppal 1°classe	6	0	6
Adjoint technique ppal 2°classe	8	2	6
Agent de maîtrise	2	1	1
Agent de maîtrise ppal	4	0	4
Assistant d'enseignement artistique ppal 2°classe	3	1	2
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Brigadier chef principal	4	1	3
Chef de service PM ppal 1°classe	1	0	1
Educateur APS	1	0	1
Educateur APS ppal 1°classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2°classe	2	0	2
Gardien brigadier	4	1	3
Ingénieur	1	0	1
Ingénieur ppal	1	0	1
Rédacteur	4	4	0
Technicien	3	0	3
Technicien ppal 1°classe	0	0	0
Technicien ppal 2°classe	1	1	0
TOTAL	101	40	61

situation au 31/12/2022

Au sein de l'ensemble des services, les femmes représentent 39.60 % d

2. Les effectifs de la collectivité par filière

Filière administrative	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (admin)	6	3	3
Adjoint administratif	5	5	0
Adjoint administratif ppal 1 ^o classe	6	6	0
Adjoint administratif ppal 2 ^o classe	1	0	1
Attaché principal	2	2	0
Attaché territorial	1	1	0
Rédacteur	4	4	0
TOTAL	25	21	4

Filière technique	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (tech)	3	1	2
Adjoint technique	17	6	11
Adjoint technique ppal 1 ^o classe	6	0	6
Adjoint technique ppal 2 ^o classe	8	2	6
Agent de maîtrise	2	1	1
Agent de maîtrise ppal	4	0	4
Technicien	3	0	3
Technicien ppal 1 ^o classe	0	0	0
Technicien ppal 2 ^o classe	1	1	0
Ingénieur	1	0	1
Ingénieur ppal	1	0	1
TOTAL	46	11	35

Filière police	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Brigadier chef principal	4	1	3
Chef de service PM ppal 2 ^o classe	1	0	1
Gardien brigadier	4	1	3
TOTAL	9	2	7

Filière culturelle	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Agent contractuel (musique)	12	5	7
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^o classe	3	1	2
TOTAL	15	6	9

		Envoyé en préfecture le 13/04/2023	
		Reçu en préfecture le 13/04/2023	
		Publié le	Hommes
		ID : 090-249000241-20230406-2023_02_02D-BF	
Filière animation	nombre d'agents		
Adjoint d'animation	1	0	1
Adjoint d'animation ppal 2°classe	1	0	1
TOTAL	2	0	2

Filière sportive	nombre d'agents	Femmes	Hommes
Educateur APS	1	0	1
Educateur APS ppal 1°classe	1	0	1
Educateur APS ppal 2°classe	2	0	2
TOTAL	4	0	4

En se référant aux types de filières, nous pouvons noter que :

- Pour la filière administrative, les femmes représentent 84% des effectifs.
- Pour la filière technique, les femmes représentent 23.9 % des effectifs.
- Pour la filière police, les femmes représentent 22.2 % des effectifs.
- Pour la filière animation, les femmes représentent 0 % des effectifs.
- Pour la filière sportive, les femmes représentent 0 % des effectifs.
- Et enfin, pour la filière culturelle, les femmes représentent 40 % des effectifs.

3. Les effectifs de la collectivité aux emplois de direction

Postes de direction	Nombre d'agents	Femmes	Hommes
DGS	1	1	0
DGA	1	1	0
Responsable de service	6	1	5
Responsable adjoint de service	4	1	3
TOTAL	12	4	8

Les femmes représentent 33.3 % des emplois de direction de la CCST.

4. La formation (chiffres 2022)

service général	nombre d'agents*	nombres de jours de formation hors FIA	nombre de jours moyens/an
Femmes	9	36,5	4,06
Hommes	1	10	10,00
service des eaux	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	3	4	1,33
Hommes	4	7,5	1,88
service assainissement / Gemapi	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	4	2,00
Hommes	5	10	2,00
service ordures ménagères	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	1	1	1,00
Hommes	6	24	4,00
service police	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	2	11	5,50
Hommes	6	21	3,50
service centre aquatique	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	1	5	5,00
Hommes	6	14	2,33
service musique	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	0	0	0,00
Hommes	0	0	0,00
Tous services	nombre d'agents*	nombres de jours de formation	nombre de jours moyens/an
Femmes	18	61,5	3,42
Hommes	28	86,5	3,09

*agents partis en formation

Les femmes ont bénéficié en moyenne de 3.42 jours de formation pour l'année 2022.

Les hommes ont bénéficié en moyenne de 3.09 jours de formation pour l'année 2022.

Actions en matière de Ressources Humaines / Pistes de travail

- Politique de recrutement et de formation sans discrimination.

- Actions favorisant la mixité des métiers.

- Recommandations pour une communication publique sans stéréotype de sexe :
 - Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions
 - User du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous
 - Diversifier les représentations des femmes et des hommes dans les différents supports de communication